



RESEAU NATIONAL
DE LUTTE
ANTI-CORRUPTION

Une contribution de la société civile burkinabè à la lutte contre la corruption

Prix : 1000F CFA

ETAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO

RAPPORT 2014

ETAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO

RAPPORT 2014

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	IV
Liste des tableaux	IV
Liste des graphiques	IV
SIGLES ET ABREVIATIONS	V
RESUME	1
INTRODUCTION	5
I. METHODOLOGIE	7
1.1. Cadre et population de l'étude.....	7
1.2. Echantillonnage et échantillon	7
1.3. Techniques et outils de collecte des données	8
1.4. Travail sur le terrain d'enquête	9
1.5. Saisie, traitement et analyse des données	10
1.6. Questions éthiques et protection des sources d'information.....	12
II. RESULTATS	13
2.1. Perception de la corruption par les enquêtés.....	13
2.2. Etat de la lutte anti-corruption.....	40
2.3. Recommandations	72
ANNEXES	75

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Liste des tableaux

Tableau I : Répartition des enquêtés selon leur niveau d’instruction et leur sexe	13
Tableau II : répartition des enquêtés par CSP et selon les tranches d’âge.....	15
Tableau III: Perception de l’ampleur de la corruption par ville, sexe et par CSP	17
Tableau IV : Répartition des enquêtés ayant offert une rétribution illégale.....	24
Tableau V: Répartition des témoins d’actes de corruption selon la CSP.....	27
Tableau VI: Classement des services selon le degré de corruption perçu par les enquêtés ..	31
Tableau VII: Classement des entités selon le degré de corruption perçu par les enquêtés.....	32
Tableau VIII: Causes de la corruption perçues par les enquêtés	35
Tableau IX: Distribution des enquêtés selon leur perception des mesures à prendre par le Gouvernement pour une lutte anti-corruption efficace	36
Tableau X : Pourcentage des enquêtés informés sur la corruption en 2014 par ville d’enquête	38

Liste des graphiques

Graphique 1: Perception de l’ampleur de la corruption en 2013 et en 2014.....	16
Graphique 2: Perception de la fréquence d’application des textes régissant le fonctionnement, l’organisation et le contrôle des administrations	19
Graphique 3: Evolution des pratiques de corruption comparativement à celle de 2013 .	20
Graphique 4 : Les acteurs ayant offert une rétribution illégale par CSP	22
Graphique 5 : pourcentage des enquêtés ayant offert une rétribution illégale par CSP selon l’initiateur	23
Graphique 6 : Distribution des acteurs directs et témoins de pratiques corruptrices par ville d’enquête	29
Graphique 7 : Appréciation des enquêtés sur la sollicitation de rétribution illégale par un agent public et l’accession à cette requête par l’usager du service.....	30
Graphique 8 : Domaine/secteur d’exposition à la corruption selon le sexe	33
Graphique 9 : Perception des enquêtés sur l’effet dissuasif des mesures anti-corruption prises par le Gouvernement en 2014.....	35
Graphique 10: perception de l’utilisation des ressources publiques par les forces politiques selon les enquêtés	39

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABBREVIATION SIGNIFICATION

ANPE	: Agence Nationale Pour l'Emploi
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
ASCE	: Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat
BACB	: Banque Agricole et Commerciale du Burkina
BMC	: Burkina Mining Company
CAP	: Commission d'Application des Peines
CARFO	: Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
CCVA	: Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles
CCVC	: Coalition Nationale de lutte Contre la Vie Chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés
CDP	: Congrès pour la Démocratie et le Progrès
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEGECI	: Centre de Gestion des Cités
CEJ	: Centre pour l'Ethique Judiciaire
CENTIF	: Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière
CERAU	: Cabinet d'Etudes et de Réalisation en Aménagement Urbain
CFA	: Communauté Financière Africaine
CGD	: Centre pour la Gouvernance Démocratique
CNFLF	: Centre national de Lutte contre la Fraude
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNT	: Conseil National de la Transition
CSM	: Conseil Supérieur de la Magistrature
CSP	: Catégorie Socio-Professionnelle
DAF	: Directeur des Affaires Financières
DG	: Directeur Général
DGTTM	: Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes
HCJ	: Haute Cour de Justice
IGB	: Institut Géographique du Burkina
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
ITIE	: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
JNRC	: Journées Nationales de Refus de la Corruption
LONAB	: Loterie Nationale Burkinabé
MAC	: Maison d'Arrêt et de Correction
MATS	: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
MDAC	: Ministère de la Défense et des Anciens Combattants
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MESS	: Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur

MIDT	: Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports
MJ	: Ministère de la Justice
MS	: Ministère de la Santé
N	: Nombre total de répondants
NSP	: Ne Sait Pas
OCECOS	: Office Central des Examens et Concours du Secondaire
ONASER	: Office Nationale de la Sécurité Routière
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONI	: Office National d'Identification
OSC	: Organisation de la Société Civile
PM	: Premier Ministre
PRM	: Personnes Responsables des Marchés
REN-LAC	: Réseau National de Lutte Anti-Corruption
RTB	: Radio Télévision du Burkina
SEMAFO	: Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest
SMB	: Société de Mines de Belahourou
SND	: Service National de Développement
SOFITEX	: Société des Fibres Textiles
SOMITA/SA	: Société des Mines de Taparko
SONABEL	: Société Nationale Burkinabé d'Electricité
SONABHY	: Société Nationale Burkinabé d'Hydrocarbures
SONAGESS	: Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
SONAPOST	: Société Nationale des Postes
SYNAF	: Syndicat des Avocats du Faso
TI	: Transparency International
TTC	: Toutes Taxes Comprises

RESUME

Depuis 2000, le REN-LAC présente un rapport annuel sur l'état de la corruption au Burkina Faso. Il est le résultat d'une enquête d'opinion des populations urbaines sur les facteurs déterminants et les conséquences de la corruption dans notre pays. Le rapport fait également une revue annuelle des actions de lutte anticorruption menées tant par le Gouvernement et ses institutions que par les autres acteurs, notamment les organisations de la société civile et les médias.

L'enquête 2014 sur l'état de la corruption au Burkina Faso a concerné tous les 13 chefs-lieux de région du Burkina Faso plus la ville de Pouytenga.

Un plan d'échantillonnage par quota a été utilisé pour constituer l'échantillon de chaque ville d'enquête. L'échantillon auprès duquel les informations ont été collectées comprend 2000 personnes dont 49,5% d'enquêtés de sexe féminin. L'âge moyen est de 38 ans ; 74% des enquêtés sont scolarisés dont une majorité a fréquenté l'un des deux cycles de l'enseignement secondaire. Au regard des catégories socio-professionnelles (CSP), 72,5% des enquêtés sont actifs. Parmi ceux-ci la proportion des salariés est la plus importante (25,1% des répondants actifs).

Pour 91% des 2000 enquêtés qui se sont exprimés, la corruption est très fréquente ou fréquente dans le pays ; 42,4% des enquêtés ont expérimenté personnellement la corruption ou ont été témoins d'actes de corruption.

Notre administration présente une mauvaise image auprès des

enquêtés dans la mesure où, pour 55% et 27% des enquêtés, ce sont respectivement les élus et les cadres de l'Etat qui sont responsables des actes et faits de corruption dans le pays. En outre, les secteurs des marchés publics, de la Douane et de la Police municipale sont perçus comme les administrations les plus corrompues.

Pour une majorité des enquêtés soit 52,4%, aucune mesure n'a été entreprise par le Gouvernement pour lutter contre la corruption en 2014. Pour réduire la corruption au Burkina Faso, les enquêtés estiment que le Gouvernement doit principalement infliger des sanctions exemplaires et dissuasives aux auteurs d'actes de corruption, et améliorer les conditions de vie des populations.

Pendant que les acteurs non étatiques redoublaient d'ardeur dans la sensibilisation, les dénonciations et les interpellations, l'Etat et ses institutions n'ont pas mieux fait en 2014 que les années précédentes. En effet, perdu dans son projet de se maintenir par tous les moyens au pouvoir, le gouvernement déchu a mobilisé ses énergies et ses moyens dans la manipulation des acteurs afin de vicier le jeu politique en vue du maintien du statu quo ante.

Les acteurs non étatiques comme la société civile et les médias n'ont pas baissé la garde. Bien au contraire, ils ont poursuivi leurs efforts de dénonciation et d'interpellation. Ce d'autant plus que la lutte contre la corruption a été au cœur des luttes politiques et sociales au cours de l'année 2014.

La période post-insurrection se présente donc comme une opportunité historique de procéder à des réformes en profondeur, prenant en compte le nécessaire renforcement de l'arsenal législatif et juridique de prévention et de répression de la mal gouvernance en général et de la corruption en particulier. Toutefois, des craintes demeurent. Elles sont nées des hésitations des autorités de la

Transition en matière de traque des biens mal acquis des dignitaires du gouvernement déchu et d'actions fortes dans le sens de la promotion d'une gouvernance éthique au Burkina Faso.

INTRODUCTION

Le rapport annuel sur l'état de la corruption au Burkina Faso est un examen critique que le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC) fait sur un pan de la gouvernance dans notre pays. L'opinion des populations sur les faits et pratiques de corruption dans le temps et dans l'espace, les investigations de la presse, des structures de veille et de contrôle ainsi que la réaction des autorités gouvernementales face aux cas de mal gouvernance, constituent le socle de cet examen.

La quatorzième édition du rapport sur l'état de la corruption au Burkina Faso a été produite dans un contexte international et africain marqué par l'ampleur toujours répandue des faits et pratiques de corruption. Face à cette situation de corruption ambiante, des acteurs restent inlassablement mobilisés et des efforts notables sont observés dans certains pays. Ainsi, en Afrique du Sud, suite à la dénonciation par le Médiateur Public, de la rénovation à un coût exorbitant aux frais du contribuable¹, de la résidence privée du Président sud-africain Jacob ZUMA, une information judiciaire a été ouverte. Au Sénégal, un procès a été ouvert devant la Cour de répression de l'enrichissement illicite contre Karim WADE, le fils de l'ancien Président Sénégalais Abdoulaye WADE, pour enrichissement illicite. Ces actions dirigées contre ceux qu'on considérait comme étant des "intouchables" fondent l'espoir dans la lutte contre la corruption et la mal gouvernance.

Au plan national, le contexte est marqué par l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 qui a conduit à la chute du pouvoir

¹ Environ 14,5 millions d'Euros, (http://www.libération.fr/monde/2013/12/10/corruption-un-rapport-accable-le-président-sud-africain-zuma_965468)

de Blaise COMPAORE. L'année 2014 a été peu chargée en matière d'initiatives de lutte anti-corruption. En effet, l'enjeu politique, marqué par la perspective de la présidentielle de 2015 et surtout le projet contesté de révision de l'article 37 de la Constitution, a mobilisé les énergies des acteurs politiques et de bon nombre d'organisations de la société civile et des institutions de la république. La lutte contre la corruption au Burkina Faso et celle pour une bonne gouvernance démocratique ont été au cœur des revendications politiques et sociales et des mouvements de protestations populaires qui ont abouti à la chute du pouvoir de Monsieur Blaise Compaoré en octobre 2014. Certes, la principale revendication portait sur le principe de la limitation des mandats présidentiels tel que prévu par la Constitution en son article 37. Mais dans le fond, ce mouvement insurrectionnel a été fermenté par les luttes contre la mal gouvernance menées depuis plus d'une dizaine d'années. Ce mouvement traduit une volonté populaire de rompre avec un système politique élaboussé par plusieurs scandales de corruption constamment dénoncés par les structures de contrôle de l'Etat, les OSC et les médias mais, qui a érigé l'impunité en mode de gouvernance.

C'est dans un tel contexte sociopolitique que le rapport 2014 du REN-LAC sur l'état de la corruption au Burkina Faso a été produit. Il comprend principalement deux parties : La première décrit la démarche méthodologique adoptée et la seconde est centrée sur les principaux résultats de l'étude.

I. METHODOLOGIE

Dans cette partie, il s'agit essentiellement de présenter le cadre géographique du sondage, les critères de choix de l'échantillon, les techniques et les outils de l'enquête ainsi que le traitement et l'analyse des données.

1.1. Cadre et population de l'étude

L'enquête 2014 sur l'état de la corruption au Burkina Faso a concerné tous les 13 chefs-lieux de région du Burkina Faso plus la ville de Pouytenga. Le choix de ces villes se justifie principalement par la relative concentration des populations de celles-ci, l'importance des services administratifs et des unités économiques² qu'elles abritent.

1.2. Echantillonnage et échantillon

Le sondage 2014 a concerné au total 2000 personnes âgées de 20 ans et plus, sans distinction de sexe, de statut socioprofessionnel et de nationalité.

Un plan d'échantillonnage par quota a été utilisé pour constituer l'échantillon de chaque ville d'enquête. La structure de l'échantillon reflète celle de la population d'étude selon 3 variables contraintes : le sexe, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle (CSP) qui ont été jugées suffisamment explicatives des caractéristiques des populations.

La population de chaque ville a d'abord été stratifiée selon le sexe. Ensuite, dans chaque strate, le nombre de personnes à interviewer a été obtenu en croisant leur âge catégorisé en classes d'âge décennal

² INSD (2006), Recensement général de la population et de l'habitat de 2006

et leur CSP. La répartition de l'échantillon par ville d'enquête a été faite au prorata de la taille de la population de celle-ci. La carte ci-après présente la taille de l'échantillon par ville d'enquête.



Carte du Burkina Faso : Taille de l'échantillon par ville d'enquête, sondage 2014

En outre, vingt-six (26) acteurs ou témoins de corruption identifiés pendant l'enquête par questionnaire ont accepté de se soumettre à l'entretien semi-directif.

1.3. Techniques et outils de collecte des données

La collecte des données de l'enquête par sondage a été effectuée par l'administration d'un questionnaire (Annexe 1). Cette étape de l'enquête a permis d'identifier des auteurs ou témoins de corruption à enquêter ultérieurement par entretien semi-directif. En effet, à l'aide d'un guide d'entretien semi-directif (Annexe 2), vingt-six personnes ont été enquêtées selon des rendez-vous négociés à cet effet. Les récits des expériences des enquêtés, auteurs ou témoins de pratiques corruptrices, ont été enregistrés avec des dictaphones. Les entretiens

transcrits et saisis ont permis de sélectionner des extraits pour rendre compte des propos des acteurs ou témoins d'actes de corruption.

Des investigations sur des plaintes citoyennes relatives à des présomptions de corruption adressées au REN-LAC ont été faites. Des entretiens approfondis auprès des personnes ressources (acteurs/ témoins directs ou indirects) ont été utilisés.

Une collecte documentaire auprès des institutions étatiques et non étatiques a permis de rendre compte de l'ensemble des actions entreprises par ces Institutions dans le cadre de la lutte anti-corruption. Elle a consisté en une revue systématique des rapports publiés par les différentes institutions, des Organisations de la Société Civile, des articles de presse et des sites Web des institutions au cours de l'année 2014.

1.4. Travail sur le terrain d'enquête

Le travail de terrain, prévu pour être réalisé du 02 au 16 novembre 2014, n'a pu se faire que du 08 au 24 novembre en raison du risque sécuritaire qui prévalait à la suite des événements des 30 et 31 octobre 2014. Quatre équipes, composées chacune de 2 à 4 enquêteurs et d'un superviseur, soit un total de 18 enquêteurs et de 4 superviseurs, ont assuré la collecte des données. Un niveau d'études au moins égal à la Maîtrise (BAC + 4) a été exigé aux enquêteurs.

Une formation a été assurée au profit de l'ensemble du personnel du sondage (superviseurs, enquêteurs et agents de saisie).

Dans l'optique d'avoir un échantillon aussi représentatif que possible dans chaque ville, un itinéraire prédéfini a été imposé aux enquêteurs qui n'ont dû réaliser leurs interviews qu'auprès des personnes situées sur ledit itinéraire et cela en fonction du quota qui

leur a été attribué. En effet, à partir d'un point central de la ville (la mairie ou le marché central par exemple), les enquêteurs délimitent quatre quadrants définis par les quatre points cardinaux. Dans chaque quadrant à enquêter, ils tirent au sort une direction parmi les quatre points cardinaux (Est, Ouest, Sud, Nord) et tout au long de cette direction, ils interviewent le quart de l'échantillon de la ville.

Le choix des enquêtés par ménage (ou porte à porte) s'est effectué de la façon suivante. :

- 1^{ère} interview : l'individu porteur du numéro tiré entre les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème}, individu rencontré ;
- puis chaque cinquième individu rencontré pour les interviews subséquentes en vérifiant toujours l'éligibilité de l'enquêté(e).

En fonction du nombre de personnes restant à interviewer par les enquêteurs sur le quota, l'individu identifié au sein d'un ménage a été ou non interviewé.

Dans le cadre des investigations relatives aux dénonciations citoyennes de pratiques corruptrices, le choix des personnes avec lesquelles on doit prendre contact est fonction principalement du niveau d'implication dans les pratiques décriées, mais également du niveau d'information sur les pratiques incriminées.

1.5. Saisie, traitement et analyse des données

✓ *Saisie et traitement*

Du 13 au 24 novembre 2014, sous le contrôle d'un superviseur de saisie, une équipe de 5 personnes formées à cet effet a saisi les données d'enquête par sondage. Une double saisie a été effectuée sur un masque

préalablement testé pour minimiser les risques d’erreurs. Les données ont été centralisées et traitées en analysant différents aspects : vérifier si les codes entrés ont été validés, si les filtres ont été respectés et si les bases ont été cohérentes. Toutes les analyses et validations de données ont été effectuées grâce aux logiciels SPSS et Excel.

✓ *Analyse des données*

L’étude réalisée est de type transversal visant à établir une photographie de la perception de la corruption par les populations burkinabé en 2014. La corruption a été la variable dépendante de l’étude. Les principales modalités de cette variable ont été le niveau de la corruption, les pratiques de corruption ainsi que les causes et conséquences de celle-ci. Les variables explicatives ont été : le lieu de résidence, le sexe, l’âge, le niveau d’instruction et la catégorie socioprofessionnelle (CSP) des enquêtés.

L’analyse des données d’enquête a consisté d’une part à décrire les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés, leur perception du niveau de fréquence de la corruption, les expériences vécues en matière de corruption, les causes et conséquences de la corruption. D’autre part, elle s’est appuyée sur le croisement de variables entre les caractéristiques sociodémographiques et les différentes modalités perçues par les enquêtés sur la corruption. En outre, elle a permis de faire un classement des services et des catégories d’agents des administrations publique et parapublique sollicitées par les enquêtés au cours de l’année 2014. L’analyse des réponses des enquêtés a été faite sur la base de trois niveaux de perception de la corruption des administrations prédéfinies. En effet, le pourcentage du nombre de réponses de niveaux 2 et 3 par rapport au nombre total de réponses de tous les niveaux (niveau 1, 2 et 3) de corruption a été le critère de classement des services (Annexe 3). Les services et les catégories

d'agents des administrations soumis au classement sont ceux qui ont été sollicités par au moins 30 enquêtés.

Quant aux informations issues des investigations sur des cas de présomption de corruption portés à la connaissance du REN-LAC, des saisines sont opérées à l'endroit des autorités des administrations incriminées. L'objectif de ces saisines est de susciter des investigations plus poussées en vue de la prise de mesures adéquates pour l'assainissement desdites administrations. Un suivi desdites saisines est fait afin de permettre au REN-LAC d'en tirer toutes les conséquences nécessaires. Par ailleurs, les résultats des investigations sont également utilisés pour informer et sensibiliser les citoyens et les communautés sur les faits et pratiques de corruption.

Les données relatives à la revue documentaire ont été examinées en vue d'une analyse critique des actions menées par les différentes catégories d'acteurs (étatiques et non étatiques) au cours de l'année 2014.

1.6. Questions éthiques et protection des sources d'information.

L'enquête a nécessité une intrusion dans la vie privée des personnes à enquêter. Il a donc fallu leur consentement préalable. La présentation et la publication des résultats de l'enquête ont été faites en veillant à garder l'anonymat des personnes interviewées, c'est-à-dire que le REN-LAC crée les conditions pour que les individus qui ont fourni les informations au cours de l'enquête 2014 ne soient pas identifiés.

II. RESULTATS

Les résultats sont présentés à travers trois points essentiels. Il s'agit de la perception de la corruption par les enquêtés, de l'état de la lutte anti-corruption et d'un ensemble de recommandations dans le but de renforcer la lutte contre la corruption dans le pays.

2.1. Perception de la corruption par les enquêtés

Elle porte entre autres sur l'ampleur, l'évolution de la corruption et le classement des services selon le degré de la corruption.

2.1.1. Caractéristiques des enquêtés

Les informations ont été collectées auprès de 2000 personnes ; 49,5% sont des femmes. Cette proportion des femmes dans les 14 villes d'enquête est comprise entre 45,5% (Fada N'Gourma) et 57,1% (Tenkodogo).

Au plan de l'instruction, une majorité des enquêtés (74,0%) est scolarisée. La majorité de ces derniers a fréquenté l'un des deux cycles de l'enseignement secondaire. La différence de proportion entre les hommes et les femmes enquêtés suivant le niveau d'instruction est comprise entre 3,2% et 13,2% dont la plus importante est enregistrée au niveau universitaire (Tableau I).

Tableau I : Répartition des enquêtés selon leur niveau d’instruction et leur sexe

Niveau d’instruction	Sexe		Total
	Femme	Homme	
Non scolarisés	52,1	47,9	100
Primaire	47,7	52,3	100
Secondaire	51,6	48,4	100
Universitaire	43,4	56,6	100
(N)	(991)	(1009)	(2000)

Source : enquête du sondage 2014 du REN-LAC

L’âge moyen des enquêtés est de 38 ans et l’âge médian de 36 ans. Les enquêtés de moins de 40 ans sont les plus représentés (63,5% des répondants). Dans toutes les villes d’enquête, ils sont à plus de 50% des enquêtés. Les villes de Banfora, Bobo-Dioulasso, Dori et Ouagadougou concentrent plus d’enquêtés relativement jeunes et cela quel que soit le sexe (Annexe 4).

La majorité des enquêtés (72,5% des répondants) est active. Parmi ceux-ci, la proportion des salariés est la plus importante. Elle est suivie de celles des indépendants, des aides familiales, des chômeurs et des employeurs (Tableau II).

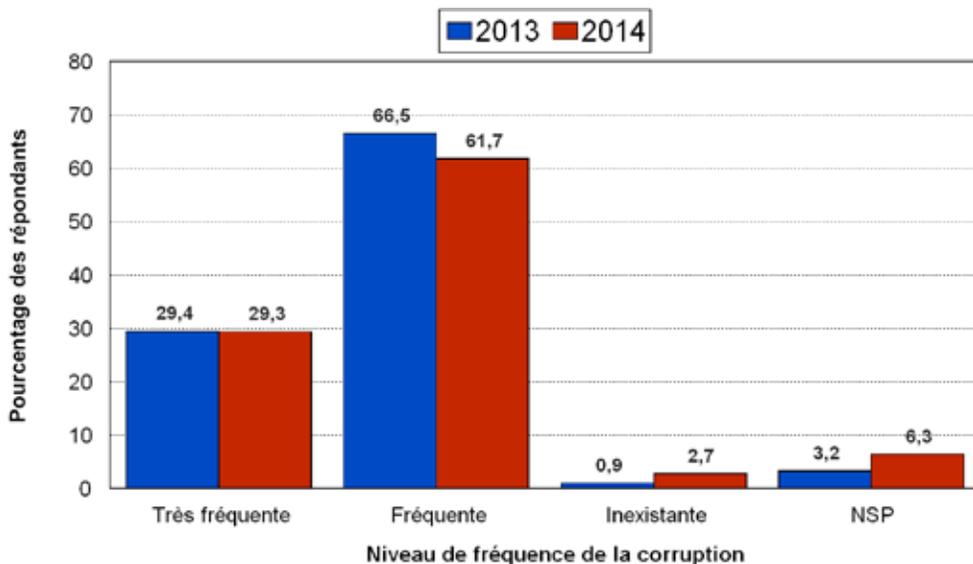
Tableau II : répartition des enquêtés par CSP et selon les tranches d'âge

CSP	Classe d'âge					
	Ensemble	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et plus
Actif						
Aide familiale	11,8	17,8	10,2	8,2	3,0	6,7
Indépendant	24,6	20,6	18,1	26,5	38,5	36,1
Salarié cadre supérieur	3,3	2,1	5,0	4,8	3,5	1,9
salarié cadre moyen	7,5	6,7	12,5	10,7	2,2	1,0
Salarié agent d'exécution	14,3	6,7	18,8	16,5	7,8	3,8
Employeur	4,7	0,6	3,2	7,2	10,4	13,9
Apprenti	1,3	1,9	1,7	0,7	0,4	0,0
Chômeur	5,0	8,4	4,8	2,1	0,4	1,4
Sous total	72,5	73,6	74,3	76,6	66,7	64,9
Inactif						
Occupé au foyer	9,9	7,3	15,1	17,2	6,9	1,0
Elève/Étudiant	8,8	17,3	7,6	0,0	0,0	0,0
Retraité cadre supérieur	0,4	0,0	0,0	0,0	0,4	3,4
Retraité cadre moyen	2,1	0,0	0,0	0,0	7,4	11,5
Retraité agent d'exécution	2,5	0,0	0,0	0,0	10,0	13,0
Rentier	1,5	0,6	1,5	2,1	3,5	1,4
Autres	2,5	1,1	1,5	4,1	5,2	4,8
Sous total	27,5	26,4	25,7	23,4	33,3	35,1
(N)	(2000)	(807)	(463)	(291)	(231)	(208)

Source : enquête du sondage 2014 du REN-LAC

2.1.2 Ampleur de la corruption

Pour 1819 des 2000 enquêtés (91,0%), la corruption est fréquente ou très fréquente au Burkina. Cette perception de l'ampleur de la corruption a régressé d'environ 5 points de pourcentage par rapport au sondage 2013 du REN-LAC (Graphique 1).



Source : enquête du sondage 2014 du REN-LAC

Graphique 1: Perception de l'ampleur de la corruption en 2013 et en 2014

La perception de la fréquence de la corruption diffère selon qu'il s'agit des femmes ou des hommes, des actifs ou des inactifs et des villes de résidence des enquêtés (Tableau III).

Tableau III: Perception de l'ampleur de la corruption par ville, sexe et par CSP

Rubrique	Appréciation de la fréquence des pratiques de corruption			total	(N)
	<i>Très Fréquente ou fréquente</i>	<i>Inexistante</i>	<i>NSP</i>		
Ville d'enquête					
Banfora	83,6	3,3	13,1	100,0	(61)
Bobo-Dioulasso	93,4	0,5	6,1	100,0	(391)
Dédougou	87,1	12,9	0,0	100,0	(31)
Dori	80,0	16,7	3,3	100,0	(30)
Fada N'Gourma	87,9	6,1	6,1	100,0	(33)
Gaoua	100,0	0,0	0,0	100,0	(30)
Kaya	77,3	9,1	13,6	100,0	(44)
Koudougou	94,3	2,9	2,9	100,0	(70)
Manga	96,7	0,0	3,3	100,0	(30)
Ouagadougou	90,8	2,6	6,6	100,0	(1109)
Ouahigouya	94,8	1,7	3,4	100,0	(58)
Pouytenga	83,3	8,3	8,3	100,0	(48)
Tenkodogo	94,3	2,9	2,9	100,0	(35)
Ziniaré	96,7	0,0	3,3	100,0	(30)
<i>Total</i>	<i>91,0</i>	<i>2,8</i>	<i>6,2</i>	<i>100,0</i>	<i>(2000)</i>
Sexe					
Femme	88,3	3,3	8,4	100,0	(991)
Homme	93,6	2,3	4,1	100,0	(1009)
<i>Total</i>	<i>91,0</i>	<i>2,8</i>	<i>6,2</i>	<i>100,0</i>	<i>(2000)</i>
CSP					
Actif	91,9	2,8	5,3	100,0	(1450)
Inactif	88,6	2,9	8,5	100,0	(550)
<i>Total</i>	<i>91,0</i>	<i>2,8</i>	<i>6,2</i>	<i>100,0</i>	<i>(2000)</i>

Source : enquête du sondage 2014 du REN-LAC

Dans 13 des 14 villes d'enquête, les pratiques de corruption sont perçues comme très fréquentes ou fréquentes par au moins 8 personnes sur 10. Seule la ville de Kaya a enregistré un pourcentage (77,3%) en

dessous de cette norme. Les plus fortes proportions d'enquêtés, qui ont déclaré la corruption fréquente au Burkina Faso, ont été enregistrées à Gaoua (100%), Manga (96,7%) et Ziniaré (96,7%).

Les enquêtés de sexe féminin perçoivent une fréquence moindre de la corruption par rapport à ceux de sexe masculin. Ce constat est également perceptible chez les enquêtés inactifs comparativement aux actifs.

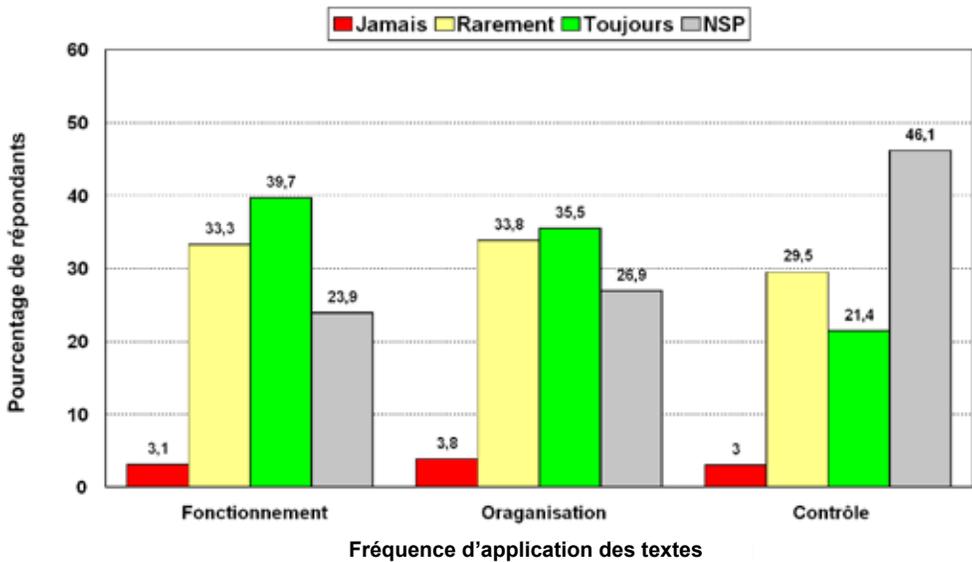
A l'appui de leur perception sur la fréquence de la corruption, certains enquêtés ont fait des commentaires dont quelques-uns sont présentés dans l'encadré 1 ci-dessous.

Encadré 1 : quelques commentaires des enquêtés relatifs à l'ampleur de la corruption

- Les pratiques de corruption sont devenues monnaie courante dans les services publics au point que les services sollicités sont rarement rendus sans une rétribution illégale (*propos tenus par un enseignant de 42 ans dans la ville de Koudougou*).
- Aujourd'hui dans presque tous les services publics, il suffit d'avoir des relations avec des agents ou être prêt à payer le prix et vous obtiendrez le service sollicité (*une commerçante de 31 ans à Bobo-Dioulasso*).
- De nos jours, il est quasiment difficile de bénéficier d'un service dans des administrations publiques sans connaître quelqu'un ou offrir quelque chose à un agent qui y officie (*un indépendant de 56 ans résidant à Banfora*).
- Les pratiques corruptrices sont courantes au point que beaucoup de monde s'y adonne sans crainte (*un étudiant de 23 ans à Ouagadougou*).
- Chez une majorité des agents des services publics, il n'y a plus de gêne à solliciter ou accepter une rétribution illégale contre un service qui devrait être gratuitement rendu (*un salarié du public âgé de 52 ans à Ouahigouya*).

Au cours de l'année 2014, le niveau de connaissance des textes régissant l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des administrations publiques et de leur application a été évalué auprès des

agents publics enquêtés (234 personnes). Près de la moitié des agents publics enquêtés (49,8%) a déclaré avoir connaissance desdits textes. Au moins un agent public sur cinq considère que les textes régissant le fonctionnement, l'organisation et le contrôle des administrations publiques et parapubliques sont toujours appliqués (Graphique 2).

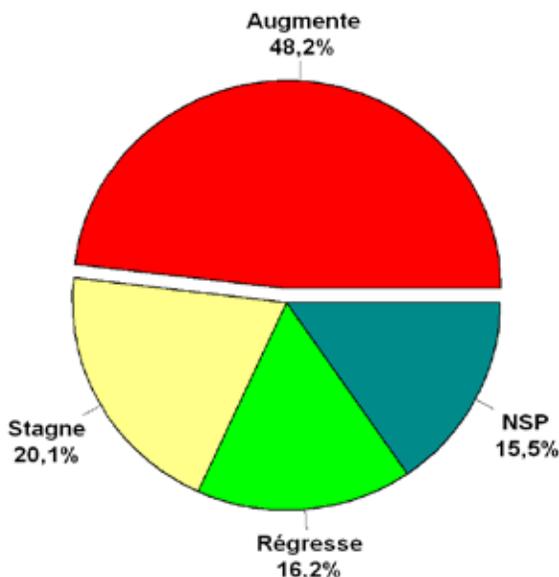


Source : enquête du sondage 2014 du REN-LAC

Graphique 2: Perception de la fréquence d'application des textes régissant le fonctionnement, l'organisation et le contrôle des administrations

2.1.3 Evolution de la corruption

Les 2000 enquêtés ont donné leur opinion sur l'évolution des pratiques de corruption au Burkina Faso. Pour la majorité d'entre eux, les pratiques de corruption ont augmenté comparativement à l'année 2013 (Graphique 3).



Graphique 3: Evolution des pratiques de corruption comparativement à celle de 2013

Il existe des différences d'appréciation de l'évolution des pratiques de corruption selon la région d'enquête, le sexe et la CSP. Pour plus de 30% des enquêtés dans 9 des 13 chefs-lieux de région du Burkina (Cascades, Centre, Centre-Ouest, Centre-Sud, Est, Hauts-Bassins, Nord, Plateau central, Boucle du Mouhoun et Centre-Est) les pratiques de corruption ont progressé comparativement à celles de l'année 2013. Pour la même proportion de la population enquêtée (plus 30%), les pratiques de corruption ont régressé dans les régions du Centre-Nord, Centre-Ouest et du Sahel.

C'est dans les régions du Sud-Ouest, du Plateau central et du Centre-Nord que plus de 30% des enquêtés ont déclaré que les pratiques de corruption sont restées stationnaires.

Les enquêtés actifs ont perçu plus une augmentation du niveau de corruption au cours des deux dernières années que ceux inactifs, (49,9 % contre 44,0%) (Annexe 5).

De même les enquêtés de sexe masculin ont perçu plus une

progression du niveau de la corruption que ceux de sexe féminin. Les enquêtés en majorité (54,3%) ayant constaté une progression du niveau des pratiques corruptrices par rapport à l'année dernière sont des hommes tandis que 46,1% des enquêtés ayant constaté le même phénomène sont des femmes (Annexe 5)

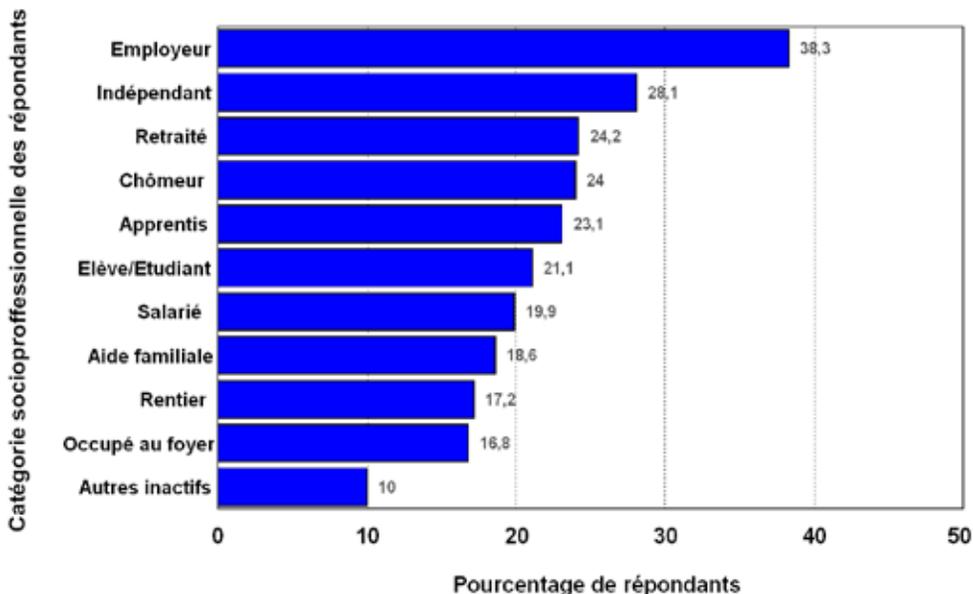
Les réponses des enquêtés aux questions relatives à des situations réelles de corruption ont permis d'explorer les expériences vécues par des enquêtés.

- ***Les expériences de corruption : le point de vue des usagers des services***

Quatre cent cinquante-deux (452) enquêtés soit 22,6% de l'échantillon total ont déclaré avoir personnellement offert au moins une rétribution afin de recevoir dans une administration publique un service non soumis à paiement.

Parmi les enquêtés ayant personnellement offert des rétributions illégales, il y a plus d'hommes (27,0%) que de femmes (18,2%) (Annexe 6).

Les employeurs ont été la catégorie socioprofessionnelle la plus concernée par le paiement des rétributions illégales. Ils sont suivis par les indépendants et les retraités (Graphique 4).



Graphique 4 : Les acteurs ayant offert une rétribution illégale par CSP

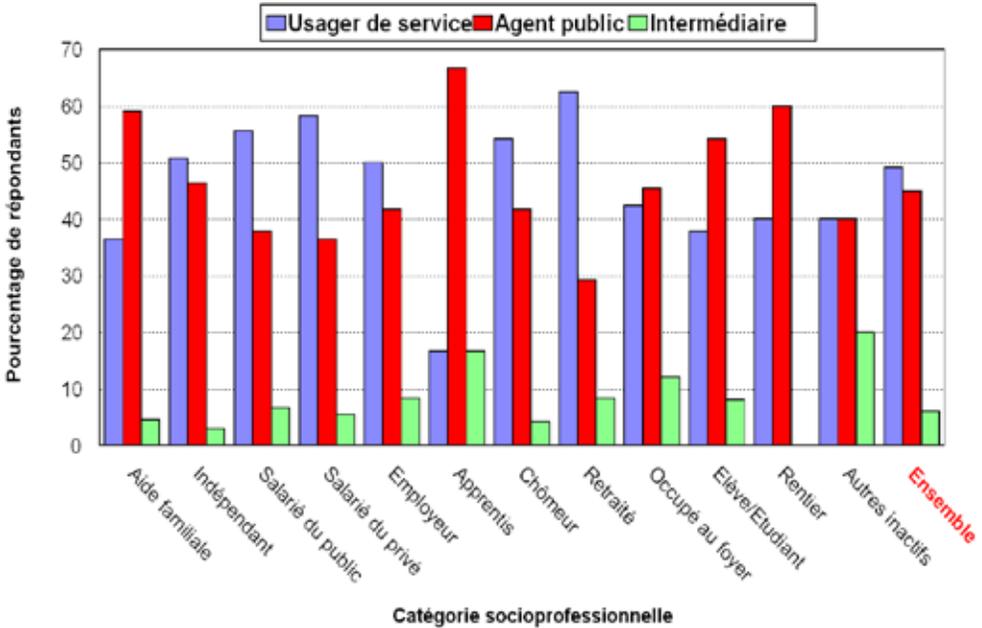
Au niveau des villes, celles de Tenkodogo, Fada N’Gourma et Ziniaré ont enregistré les plus fortes proportions d’enquêtés qui ont offert des rétributions illégales à des agents de l’administration publique (Annexe 6).

Les enquêtés ayant offert personnellement des rétributions illégales ont indiqué l’initiateur du processus de corruption. Dans la majorité des cas, l’usager lui-même, c’est-à-dire l’enquêté, est l’initiateur de la transaction corruptrice.

Toutefois, l’analyse des réponses selon la CSP fait ressortir que l’initiateur de la démarche corruptrice est : (graphique 5)

- l’agent public, selon au moins 50% des enquêtés de trois CSP (Apprentis, rentiers et aides familiales). Les personnes issues desdites catégories méconnaissent généralement les procédures d’offre de services dans l’administration, ce qui peut constituer un catalyseur à leur accession aux sollicitations des agents publics véreux.

- l'usager du service public selon au moins 1 enquêté sur 3 chez toutes les catégories socioprofessionnelles à l'exception des apprentis où le pourcentage a été d'environ 18%;
- l'intermédiaire pour au plus 25% des enquêtés au niveau de toutes les CSP.



Graphique 5 : pourcentage des enquêtés ayant offert une rétribution illégale par CSP selon l'initiateur

Dans 97,8% des cas, la rétribution a été financière tandis que dans les 2,2% elle a été en nature. Le montant cumulé des rétributions illégales offertes personnellement par 442 enquêtés est de dix-neuf millions six-cent dix mille huit cent cinquante (19610 850) francs CFA avec des extrêmes de trois cents (300) francs CFA et deux millions (2 000 000) francs CFA.

Parmi les enquêtés ayant offert personnellement des rétributions illégales, 75,3% ont offert moins de dix mille (10 000) francs CFA ; il y a une proportion plus importante de femmes que d'hommes (respectivement 80,2% et 72,1%).

Le tableau IV présente une répartition des enquêtés ayant offert des rétributions illégales.

Tableau IV : Répartition des enquêtés ayant offert une rétribution illégale

Tranches d'argent offert (en francs CFA)	Femme	Homme	Ensemble
Moins de 1000	16,4	20,4	18,8
1001 à 2000	27,7	20,0	23,1
2001 à 5000	20,9	20,4	20,6
5001 à 10 000	15,3	11,3	12,9
10 001 à 25 000	8,5	10,6	9,7
25 001 à 50 000	4,5	8,7	7,0
50 001 à 100 000	2,3	4,2	3,4
Plus de 100 000	4,5	4,5	4,5
Total	100,0	100,0	100,0
(N)	(177)	(265)	(442)

Source : enquête du sondage 2014 du REN-LAC

Un employeur relate comment il a offert une rétribution illégale à un agent de service public :

Encadré 2 : récit d'une offre de rétribution illégale vécue par un enquêté au niveau des services des impôts

« J'ai déjà offert une rétribution illégale à un agent de service public pour bénéficier d'un avantage. Un jour alors que j'étais sur le point de livrer une importante commande d'un de mes meilleurs clients, j'ai reçu la visite d'un agent des impôts qui devait saisir mon matériel pour non-paiement des impôts dus d'un montant total d'environ cent cinquante mille (150 000) franc CFA. Après un long temps de négociation avec l'agent en question, j'ai fini par le convaincre d'accepter la somme de cinquante mille (50 000) francs CFA soit le tiers du montant total et de surseoir à la décision de saisir mon matériel. L'agent des impôts accepte mon offre tout en me conseillant de faire tout pour passer régulariser ma situation fiscale avant le prochain contrôle qui ne devrait pas tarder. Je suis conscient que ce que j'ai fait n'est pas bon mais je n'avais pas en quelque sorte le choix. » (Un employeur de 42 ans à Bobo-Dioulasso)

Des expériences de corruption : le point de vue des agents des services

Parmi les enquêtés, 33 dont 11 femmes ont répondu par l'affirmative à la question relative à la réception ou non de rétributions illégales au cours de 2014.

L'histoire relatée dans l'encadré 3 ci-dessous par un enquêté en donne une illustration.

Encadré 3 : récit d'une acceptation de rétribution illégale vécue par un enquêté au sein de son service

« Dans le cadre de mon travail, j'ai reçu la somme de quinze mille (15 000) franc CFA de la part d'un usager après que ce dernier ait été satisfait du service que je lui ai rendu. Comment cela est-il arrivé ? Au sein de mon service un usager m'a accosté et m'a demandé de l'aider à obtenir dans un bref délai un document que mon service délivre. Je lui ai expliqué qu'à cette période (période de forte affluence des usagers) avoir le document qu'il sollicite en deçà du délai minimum indiqué sur le tableau d'affichage (2 semaines au moins) n'est pas chose facile. Malgré mes explications il a insisté en me démontrant l'urgence de son besoin au point que j'ai fini par m'engager à l'aider. C'est ainsi qu'après avoir échangé les contacts téléphoniques, j'ai récupéré son dossier que j'ai soumis à des collègues et grâce à la compréhension de ces derniers le document a pu être établi en moins d'une semaine. C'est au moment de la remise du document établi que l'usager m'a remis la somme de quinze mille (15 000) franc CFA en me disant ceci : « Infiniment merci, vous m'avez sauvé, prenez ça pour boire de l'eau » J'ai tenté de refuser mais il a insisté et j'ai pris. Je sais que cela n'est pas normal mais j'ai accepté prendre parce que je ne lui ai pas demandé, c'est un cadeau de satisfaction de l'usager ; c'est en signe de remerciement. On ne peut pas refuser sans blesser le donateur ; et comme c'est un cadeau, pour ne pas le frustrer j'ai accepté la somme d'argent qu'il m'a remise. (Une femme salariée du public âgée de 43 à Ouagadougou)

Parmi ces 33 enquêtés qui ont répondu par l'affirmative, 29 sont des salariés (21 du public et 8 du privé) et les 4 autres représentent des indépendants. Les rétributions illégales perçues par 24 des 33 répondants sont financières. Le montant cumulé des sommes reçues est d'un million cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cents (1 198 300) francs CFA avec des extrêmes de trois cents et cinq cents mille (300 et 500 000) francs CFA. La majorité des 33 enquêtés (25 répondants) a été enregistrée à Ouagadougou (14 répondants), Bobo-Dioulasso (7 répondants) et Ouahigouya (4 répondants).

Pour 28 des 29 salariés, l'utilisateur du service a été l'initiateur du processus.

La majorité des agents de service, qui ont avoué avoir reçu des rétributions illégales, justifient cela à travers des propos tels que : « *Chez nous au Burkina, donner un "petit cadeau" fait partie des mille actes de la vie quotidienne, le plus souvent au nom d'un remerciement pour service rendu et dans un esprit désintéressé, etc.* ».

Toutefois, il convient de noter que la frontière est bien mince entre ce qui s'apparente à un simple remerciement lié à nos pratiques usuelles et le fait de corrompre l'agent public en lui versant un pot-de-vin.

- ***Des expériences de corruption : le point de vue de « témoins »***

Au cours de cette année 2014, 363 enquêtés, soit 18,2% de l'échantillon, ont déclaré avoir été des témoins privilégiés de pratiques de corruption (tableau V).

Tableau V: Répartition des témoins d’actes de corruption selon la CSP

CSP	Pourcentage de témoins	(N)
Elève/Étudiant	30,3	(175)
Employeur	26,6	(94)
salarié cadre moyen	21,3	(150)
Salarié cadre supérieur	21,2	(66)
Salarié agent d’exécution	19,5	(287)
Indépendant	18,1	(491)
Chômeur	18,0	(100)
Occupé au foyer	14,2	(197)
Aide familiale	14,0	(236)
Retraité cadre supérieur	12,5	(8)
Autres	12,0	(50)
Retraité agent d’exécution	10,0	(50)
Retraité cadre moyen	4,9	(41)
Apprenti	3,8	(26)
Rentier	0,0	(29)
Total	18,2	(2000)

Source : enquête du sondage 2014 du REN-LAC

Dans 95,1% des cas de témoignage, l’initiateur de la démarche de corruption a été identifié : c’était l’agent du service dans 46,6% des cas et l’usager dans 42,9% des cas. La rétribution est monétaire dans 304 des 363 témoignages, soit 83,7%.

Le montant cumulé des transactions que les 304 enquêtés tous témoins ont vu s’effectuer s’élève à dix-sept millions quatre-vingt-onze mille deux cents (17 091 200) francs CFA avec des extrêmes de trois cents et deux millions cinq cent mille (300 et 2500 000) francs CFA.

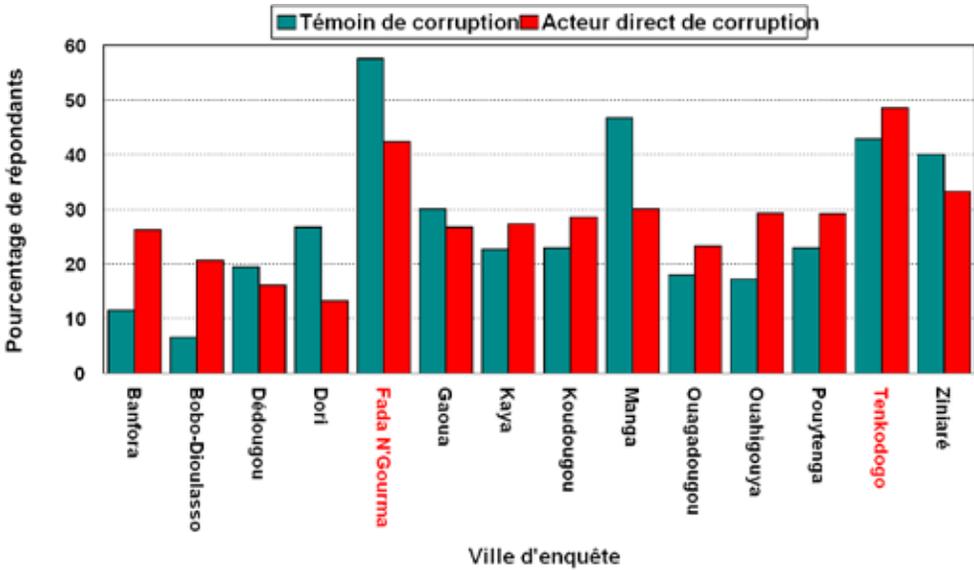
L’histoire relatée dans l’encadré 4 ci-dessous par une ménagère résidant à Tenkodogo est édifiante à ce sujet.

Encadré 4 : récit de témoignage d'un acte de corruption vécu par un enquêté au niveau d'un service de la santé.

« La femme de mon cousin, que j'ai accompagnée pour son accouchement au CHR y a séjourné durant plus de 10 jours. Au terme de son séjour normal, son mari n'avait plus les moyens nécessaires pour honorer les frais d'hospitalisation d'un montant d'environ dix mille (10 000) francs CFA. C'est ainsi qu'il m'a informée qu'il avait déjà contacté le chef des vigiles dudit CHR chargé de contrôler les sorties des malades afin d'obtenir la libération de sa femme contre le paiement de la somme de cinq mille (5000) francs CFA. Un matin aux environs de neuf heures, le cousin fait venir un taxi qui nous embarque tous. Arrivé à la grande porte du CHR, il tend au vigile présent un billet de cinq mille (5 000) francs CFA accompagné d'un bout de papier, en ajoutant ceci : "c'est de la part de votre patron !", ce dernier sans hésitation soulève la barrière pour nous laisser passer. C'est ainsi que le cousin a pu faire sortir sa femme de l'hôpital (Une ménagère âgée de 33 ans, Tenkodogo)

Pour ce qui est de la perception de la corruption au cours de l'année 2014, le montant cumulé des sommes offertes, reçues par des enquêtés ainsi que le montant des transactions déclarées par des enquêtés témoins s'élèvent à trente-sept millions neuf cent mille trois cent cinquante (37 900 350) francs CFA. Ce montant cumulé qui est à l'échelle des 2000 enquêtés, donne une idée du niveau des ressources financières dissipées ou des coûts supplémentaires des services publics du fait de la corruption.

Dans tous les chefs-lieux de région, à l'exception de Dédougou et Dori, la proportion des enquêtés confrontés personnellement à la corruption (des enquêtés qui ont déclaré avoir personnellement offert ou reçu des rétributions illégales) est supérieure à 20%. Cette proportion indique l'occurrence du fléau de la corruption dans notre pays (graphique 6).



Graphique 6 : Distribution des acteurs directs et témoins de pratiques corruptrices par ville d'enquête

Les villes de Tenkodogo et de Fada N’Gourma se particularisent par les fortes proportions des enquêtés (plus de 40% de répondants) qui ont été acteurs directs ou témoins d’actes de corruption.

2.1.4 Attitude des enquêtés face à des cas de corruption

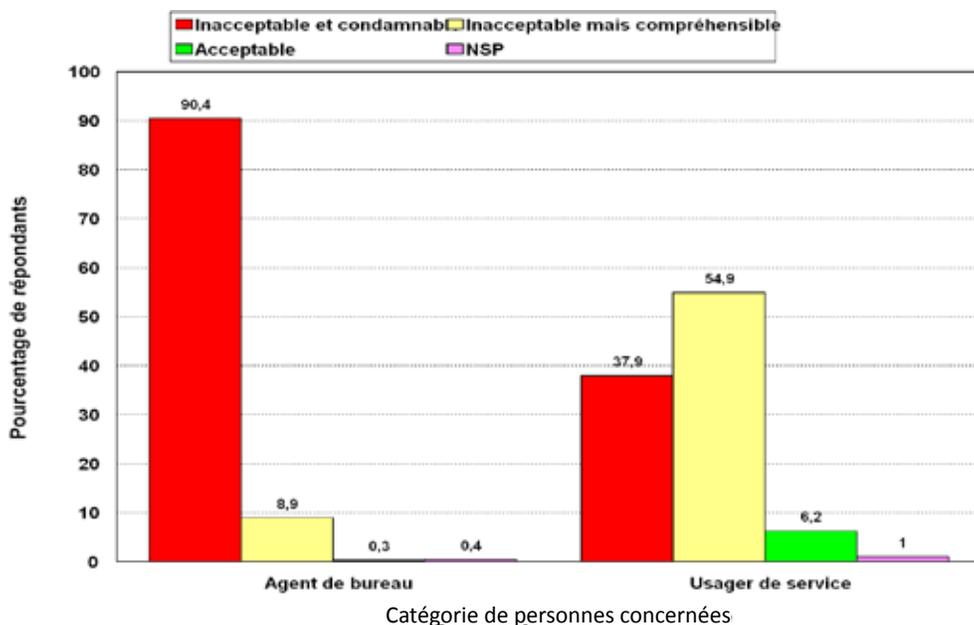
Cette année encore, pour examiner l’attitude des enquêtés face à la corruption, une vignette (Encadré 5) leur a été présentée.

Encadré 5 : Appréciation des enquêtés de la sollicitation par un agent de service public et de l’accession de l’usager à la requête de l’agent.

Un usager s’est présenté dans un bureau d’une administration publique pour solliciter un service non soumis à paiement. L’agent de bureau après avoir pris connaissance du service sollicité par l’usager s’exclame : « *Nous qui sommes dans ce bureau-là, on ne mange pas les papiers ! Faites quelque chose-là !* ». Et l’usager accéda à sa requête.

- ✓ Comment appréciez-vous la manière de servir de l’agent de bureau ?
- ✓ Comment appréciez-vous l’accession de l’usager du service à la requête de l’agent de bureau ?

La sollicitation explicite de rétributions en argent ou en nature de l'agent de bureau est jugée inacceptable et condamnable par 9 répondants sur 10. Par contre, seulement près de 4 répondants sur 10 ont la même attitude contre l'accès de l'utilisateur du service à la requête de l'agent public (graphique 7).



Graphique 7 : Appréciation des enquêtés sur la sollicitation de rétribution illégale par un agent public et l'accès à cette requête par l'utilisateur du service

2.1.5 Services les plus vulnérables à la corruption selon les enquêtés

Au cours de cette année, les enquêtés ont adressé 4865 sollicitations à 48 services des administrations publiques et parapubliques, soit environ une centaine de sollicitations par service. Par ordre d'importance, les 3 services les plus sollicités sont : les services de la santé (23,6% des sollicitations), de la mairie (15,6% des sollicitations) et de la Police nationale (9,1% des sollicitations) (Annexe 7).

Pour la majorité des sollicitations (65%) adressées dans les services publics, des rétributions illégales ont été épisodiquement ou systématiquement demandées (Annexe 7).

Le classement des services selon le degré de corruption perçu par les enquêtés est fait sur la base du pourcentage des sollicitations ayant donné lieu à des rétributions illégales offertes à des agents publics. Toutefois, il faut noter que les critères de classement n'ont pas permis de prendre en compte les services qui ont totalisé moins de 30 sollicitations. Ainsi seuls 17 services, soit 35,4% des 48 services sollicités ont été classés. Il ressort de ce classement que les marchés publics, la Douane et la Police municipale occupent les trois premiers rangs du classement des services publics les plus corrompus (Tableau VI).

Tableau VI: Classement des services selon le degré de corruption perçu par les enquêtés

Service de l'administration publique ou parapublique	Rang
Marchés publics	1 ^{er}
Douane	2 ^{ème}
Police municipale	3 ^{ème}
DGTTM	4 ^{ème}
Impôts	5 ^{ème}
Justice	6 ^{ème}
Enseignement secondaire	7 ^{ème}
Gendarmerie	8 ^{ème}
Trésor public	9 ^{ème}
Police nationale	10 ^{ème}
Mairie	11 ^{ème}
Santé	12 ^{ème}
Education nationale	13 ^{ème}
Administration générale	14 ^{ème}
Enseignement supérieur	15 ^{ème}
SONABEL	16 ^{ème}
ONEA	17 ^{ème}

Source : enquête du sondage 2014 du REN-LAC

Le classement par entité (département ministériel principalement) et sur la base de la démarche du classement des administrations sollicitées, place au premier rang le Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports (MIDT) (Tableau VII et Annexe 8).

Tableau VII: Classement des entités selon le degré de corruption perçu par les enquêtés

Ministère	RANG
MIDT	1 ^{er}
MEF	2 ^{ème}
MJ	3 ^{ème}
MATS	4 ^{ème}
MESS	5 ^{ème}
MDNAC	6 ^{ème}
MATS	7 ^{ème}
MS	8 ^{ème}
MENA	9 ^{ème}
MFPRE	10 ^{ème}
SOCIETES D'ETAT	11 ^{ème}

Source : enquête du sondage 2014 du REN-LAC

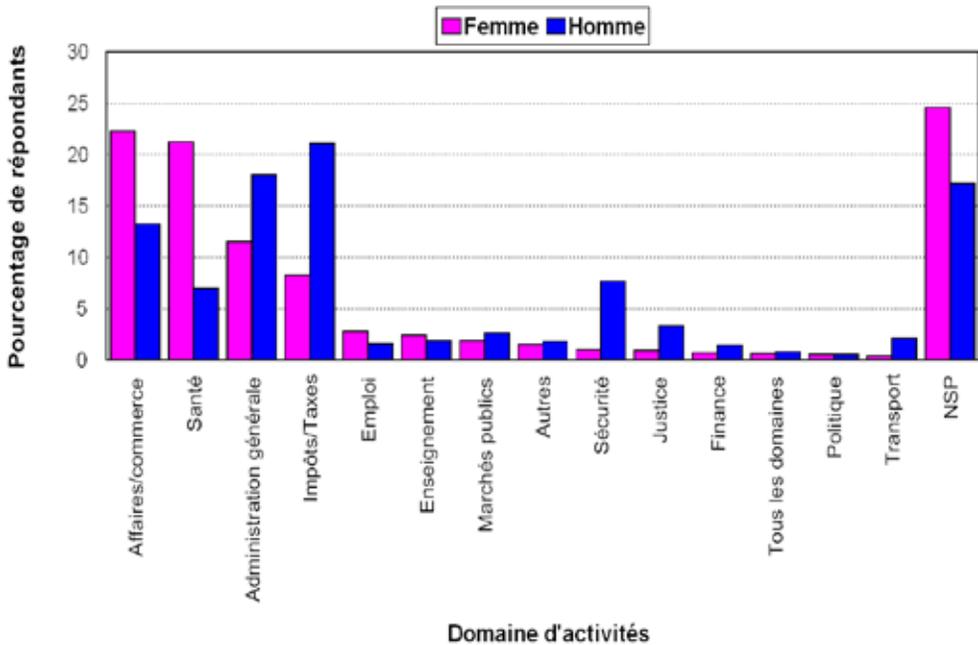
En outre, les enquêtés ont donné leur perception du niveau de corruption des agents de l'administration publique aux différents échelons de la hiérarchie administrative.

Comparativement à l'année 2013, si les cadres et les agents d'exécution ont permuté leur rang³ (2^{ème} et 3^{ème}), les élus (députés, les maires et conseillers municipaux) se maintiennent à la tête du classement. (Annexe 9).

La perception des enquêtés sur le domaine d'activités dans lequel l'homme ou la femme est le plus exposé (e) a également été explorée. Ainsi, si des proportions non négligeables d'enquêtés ont

3 REN-LAC (2013) : rapport 2013 sur l'état de la corruption au Burkina Faso, page 93 (agents d'exécution occupaient le 2^{ème} rang et les cadres le 3^{ème}).

déclaré ne rien savoir sur le principal domaine d'activités dans lequel les hommes (17,2% de répondants) ou les femmes (24,5% de répondants) sont les plus exposés à la corruption, une majorité des enquêtés a une perception nette dudit domaine. Ainsi, les affaires/commerce, la santé et l'administration générale constituent par ordre d'importance les trois premiers domaines d'activités dans lesquels les femmes sont les plus exposées. Par contre chez les hommes, le domaine des impôts/taxes occupe la première place, suivi de celui de l'Administration générale et des affaires/commerce (graphique 8).



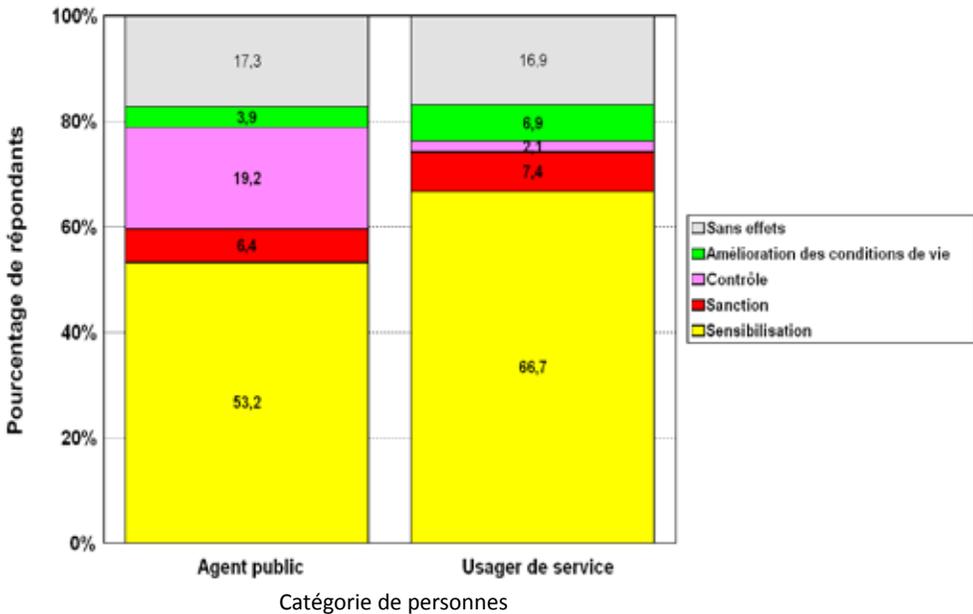
Graphique 8 : Domaine/secteur d'exposition à la corruption selon le sexe

2.1.6 Principales mesures anticorruption prises par le gouvernement en 2014 : sensibilisation et contrôle.

Sur l'ensemble des enquêtés (2000 personnes), 571, soit 28,6% de l'échantillon, ont exprimé clairement leur opinion sur l'efficacité des mesures anti-corruption prises par le Gouvernement au cours de l'année 2014. Pour 39,4% d'entre eux, les mesures efficaces prises sont les campagnes de sensibilisation du public, le contrôle et l'inspection des administrations et sociétés d'Etat par les structures de contrôle et de veille (3,9%), les sanctions contre des agents fautifs (3%), enfin l'amélioration des conditions de vie des populations (1,4%). Pour les autres répondants (52,4%), aucune mesure n'a été prise par le Gouvernement pour lutter contre la corruption en 2014 (Annexe 10).

En revanche, 71,5% des enquêtés ont déclaré être incapables d'apprécier les mesures gouvernementales.

Les campagnes de sensibilisation du public sont perçues par les enquêtés comme étant la principale action qui peut le plus dissuader aussi bien les agents que les usagers de service. Elles sont suivies par le contrôle de l'inspection des administrations et sociétés d'Etat de l'avis des agents publics et les sanctions contre les agents fautifs selon les usagers de service (Graphique 9)



Graphique 9 : Perception des enquêtés sur l'effet dissuasif des mesures anti-corruption prises par le Gouvernement en 2014

2.1.7 Perception des causes et conséquences de la corruption

Les causes de la corruption sont perçues différemment selon la forme de celle-ci.

La corruption des agents publics incombe principalement au contexte national tandis que celle des grands commis de l'Etat dépend de la conduite de ces derniers (Tableau VIII).

Tableau VIII: Causes de la corruption perçues par les enquêtés

Causes de la corruption	A		B	
	Demande	Acceptation	Demande	Acceptation
C	56	53,9	8,8	8
D	4,1	0,0	0	0
E	39	44,6	90,1	90,9
F	0,9	1,5	1,1	1,1

Source : enquête du sondage 2014 du REN-LAC

NB :

A = Personnel d'exécution sans pouvoir de décision

B = Personnel ayant un pouvoir de décision (Députés, Maires de commune, directeurs généraux, membres du gouvernement, etc.)

C = Bas salaires des agents, vie chère, pauvreté généralisée et impunité des auteurs de corruption

D = Ignorance des usagers, insuffisance du personnel dans les services

E = Cupidité, manque d'intégrité, recherche du gain facile, etc.

F = Effet d'imitation, manque d'alternance, recherche des honneurs

Les enquêtés ont également identifié les effets de la corruption des agents et commis des administrations publiques et parapubliques. Qu'elle soit grande ou petite, active ou passive, la corruption conduit principalement au dysfonctionnement, à la mauvaise qualité des services et à l'affaiblissement des institutions de la république.

Par ailleurs, à la question de savoir : « *Que doit principalement faire le Gouvernement pour réduire la corruption au Burkina Faso ?* », au moins 3 enquêtés sur 10 mettent en avant les sanctions exemplaires et dissuasives des acteurs de corruption et l'amélioration des conditions de vie des populations. (Tableau IX)

Tableau IX: Distribution des enquêtés selon leur perception des mesures à prendre par le Gouvernement pour une lutte anti-corruption efficace

Action	Pourcentage de répondants	(N)
Sanctions exemplaires et dissuasives des acteurs de corruption	32,4	(648)
Amélioration des conditions de vie et de travail des populations	30,4	(607)
Sensibilisation des populations sur la corruption	17,8	(356)
Encensement du bon exemple	7,6	(151)
Transparence des procédures d'offre de service public	7,5	(150)
Autres	4,4	(88)
Total	100,0	(2000)

Source : enquête du sondage 2014 du REN-LAC

Les mesures ci-dessus citées s'attaquent relativement bien aux principales causes de la corruption telles que perçues par les enquêtés.

2.1.8 Information des enquêtés sur la corruption

Au cours de l'année 2014, 1171 enquêtés, soit 58,6% de l'échantillon total, ont déclaré être informés sur la corruption. Ce taux est en baisse, comparativement à celui de l'année 2013 qui était de 65,6%.

On note des différences entre les répondants selon leur sexe, leur situation de scolarisation et leur ville de résidence.

En effet, 61,4% des enquêtés de sexe masculin ont déclaré être informés sur la corruption contre 55,6% des enquêtés femmes. En outre, la proportion des enquêtés scolarisés et informés sur la corruption a été plus importante que celle des enquêtés non scolarisés (65,1% contre 34,9%). Les villes de Koudougou, Fada N'Gourma et Manga ont présenté les pourcentages les plus élevés de personnes informées sur la corruption avec au moins 66% de l'échantillon dans lesdites villes, tandis que les plus faibles pourcentages ont été observés dans les villes de Dori, Pouytenga et Kaya avec moins de 40% des enquêtés informés (Tableau IX).

Tableau X : Pourcentage des enquêtés informés sur la corruption en 2014 par ville d'enquête

Ville d'enquêtés	Pourcentage des enquêtés informés	(N)
Koudougou	67,1	(71)
Fada N'Gourma	66,7	(33)
Manga	66,7	(30)
Gaoua	63,3	(30)
Bobo-Dioulasso	62,7	(391)
Ouagadougou	60,6	(1109)
Dédougou	58,1	(31)
Tenkodogo	57,1	(35)
Banfora	55,7	(61)
Ouahigouya	44,8	(58)
Ziniaré	43,3	(30)
Kaya	34,1	(44)
Pouytenga	27,1	(48)
Dori	23,3	(30)

Source : enquête du sondage 2014 du REN-LAC

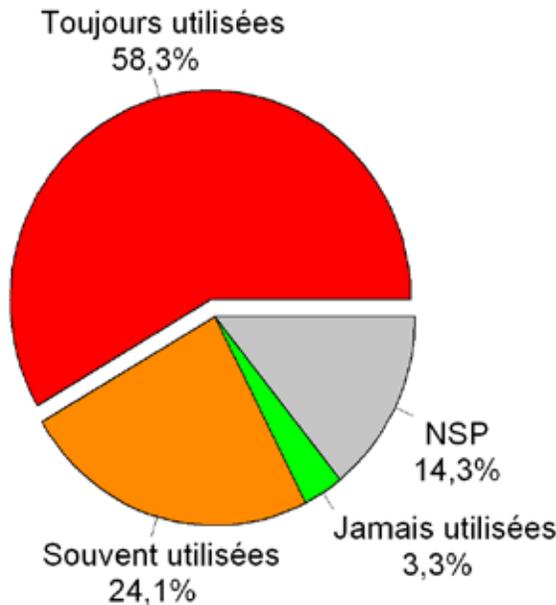
Les informations reçues ont porté principalement sur les manifestations et les actions de lutte contre la corruption (pour 98,5% des répondants). La télévision et la radio ont constitué les principales sources d'information.

Les données relatives à l'information des enquêtés sur la corruption, les canaux par lesquels ces informations ont été reçues ainsi que le contenu de ces dernières, interpellent les acteurs de lutte contre la corruption dont les objectifs concourent à l'information et à la conscientisation des populations sur le fléau de la corruption.

Neuf cent dix-sept (917) enquêtés soit 45,8% de l'échantillon ont connaissance de structures et organisations dont les missions et les activités concourent à la lutte contre la corruption au Burkina Faso. Le REN-LAC, la CCVC, la Cour des Comptes et l'ASCE ont été respectivement les plus connues des dites structures (Annexe 11).

2.1.9 Perception de l'utilisation des ressources publiques par les forces politiques selon les enquêtés

L'opinion des enquêtés relative à l'usage des ressources matérielles et financières de l'Etat par les forces politiques a été explorée. Une grande majorité (82,4%) des enquêtés estime que les ressources de l'Etat sont utilisées au profit des partis politiques ou par des organisations que lesdits partis appuient (Graphique 10).



Graphique 10: perception de l'utilisation des ressources publiques par les forces politiques selon les enquêtés

Il y a eu 77,9% de femmes contre 86,9% d'hommes qui estiment que les ressources publiques sont utilisées par les forces politiques (Annexe 12).

Au moins 84% des enquêtés relativement jeunes (moins de 40 ans) et au plus 79,2% des moins jeunes (40 ans et plus) considèrent que les ressources en question sont utilisées par les forces politiques (Annexe 12). Cette même opinion est fortement observée aussi bien chez les enquêtés scolarisés que chez ceux qui ne le sont pas, soit

respectivement 88% et 66,5% des répondants (Annexe 12).

La ville de Tenkodogo bat le record avec 88,6% de ses enquêtés qui estiment que lesdites ressources sont toujours utilisées par les forces politiques. Les villes de Ziniaré et de Pouytenga enregistrent la plus faible proportion des enquêtés (33,3%) qui ont la même opinion (Annexe 12)

2.2. Etat de la lutte anti-corruption

Ce point présente les initiatives des acteurs de la lutte anti-corruption et fait une analyse de l'avènement de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014.

2.2.1 Les initiatives des acteurs de la lutte anti-corruption en 2014

Sur le front de la lutte contre la corruption, le gouvernement burkinabé a été pratiquement absent en 2014. L'on pourrait même dire qu'il s'est plus mobilisé sur le terrain politique en vue de maintenir le statu quo ante. Les autres acteurs notamment l'ASCE et la Cour des comptes n'ont pas manqué le rendez-vous annuel de publication de leurs rapports d'activités. De même, la société civile, notamment le REN-LAC et les médias ont poursuivi leurs efforts.

2.2.1.1. Des acteurs étatiques

❖ *Le gouvernement plus mobilisé sur des enjeux politiques favorables à la corruption et aux abus de biens publics*

L'année 2014 commence par une saignée dans le parti présidentiel (le Congrès pour la démocratie et le progrès – CDP) avec la démission d'anciens dignitaires du régime de Monsieur Blaise Compaoré. Cette saignée est intervenue dans un contexte national marqué

par une vague de contestations populaires fermentées depuis plus d'une décennie contre la mal gouvernance. A cela s'ajoute la montée progressive (depuis 2013) de l'opposition politique parlementaire en lutte contre la mise en place du Sénat et la réforme constitutionnelle visant à sauter la clause limitative des mandats présidentiels (l'article 37). Tout cela indiquait que l'année 2014 allait être éminemment politique avec le risque que les enjeux de pouvoir prennent le dessus sur ceux de gouvernance éthique, de transparence et d'intégrité dans la gestion publique. L'enjeu était d'autant plus grand pour le pouvoir que son principal défi politique de l'année reposait sur le projet de réforme constitutionnelle. Le pays a pratiquement été suspendu à ce projet et a tourné au ralenti jusqu'à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre. Du reste le chef du gouvernement, Beyon Luc Adolphe Tiao, a clairement imprimé la conduite à tenir dès le lendemain des vagues de démissions au CDP. « *A un moment où des millions de compatriotes, qui lui sont reconnaissants pour les progrès accomplis dans les quatre coins du Burkina Faso, s'interrogent sur la crise qui vient de frapper le parti majoritaire, je lui réitère toute ma loyauté et notre engagement à continuer à le servir* »⁴. Comme on le voit, le Premier ministre a ainsi renouvelé son « *engagement à continuer à servir* » Blaise Compaoré et non la république encore moins la bonne gouvernance.

Sur le terrain, la reprise partielle des municipales le 23 février 2014 a révélé que tout le gouvernement était surtout mobilisé autour des enjeux politiques. En effet, dans l'arrondissement N°4 de Ouagadougou par exemple, le pouvoir a mis d'importants moyens dans la conquête de la mairie allant même jusqu'à la corruption électorale. Aux différents meetings de campagne pour ces élections, notamment celui de clôture, presque tout le gouvernement était présent. L'argent

4 Cf. Compte rendu de la cérémonie de présentation de vœux à la primature, Lefaso.net, <http://www.lefaso.net/spip.php?article57412>

a coulé à flots pendant la campagne dans cet arrondissement. François Compaoré, frère cadet de Blaise Compaoré, a même promis officiellement 3 millions FCFA au secteur qui voterait le plus pour le CDP et 2 millions au 2^{ème}. Des bons de permis de conduire ont été distribués à des jeunes en plein meeting et devant les caméras. Des motos ont été distribuées à des jeunes. A cela s'ajoutent les largesses de certains protégés des caciques du CDP, notamment l'ex-Maire de Nongremassom, Zakaria Sawadogo. Finalement, tout cela n'a valu au CDP que 5 conseillers municipaux sur 20. Cette élection partielle a été le premier échec qui annonçait la perte de vitesse du pouvoir malgré les moyens politiques, matériels et financiers qu'il a déployés.

L'on se rappellera encore le déploiement de tout le gouvernement dans les régions du Centre-Est pour un conseil des ministres délocalisé (30 avril 2014) qui a permis à Blaise Compaoré de tenir un meeting à Tenkodogo, de faire des visites de chantiers à Bagré et de discuter avec les populations de cette localité. Il en a été de même dans le Centre-Ouest lors de la sortie du Président du Faso pour rencontrer pour la première fois, les élus locaux dans le cadre des journées des communes burkinabé (9 mai 2014). Ce fut l'occasion d'organiser en marge une rencontre avec les forces vives de la région autour du projet de référendum. Le lendemain 10 mai, un meeting géant a été organisé à Réo en présence de tout le gouvernement et sur le même objet. Ce sont trois événements inédits en ce sens que depuis son accession au pouvoir en 1987, c'était la première fois que Blaise Compaoré organisait un conseil des ministres délocalisé. C'était également la première fois depuis l'avènement de la décentralisation en 1995 que Blaise Compaoré rencontrait les élus locaux dans un dialogue direct qu'il venait d'instituer. Enfin, c'était la première fois que Blaise Compaoré tenait un meeting en dehors des campagnes électorales en province, juste pour maintenir la flamme avec ses sympathisants. Toutes ces sorties officielles sur fond de campagne référendaire avant

l'heure, ont mobilisé à la fois les moyens de l'Etat, des présidents d'Institution, des membres du gouvernement, des directeurs centraux et régionaux des départements ministériels ainsi que des élus de la majorité présidentielle et des Directeurs Généraux de sociétés.

A cela s'ajoutent les tournées et meetings du Front républicain ou du CDP au cours desquels d'importants moyens financiers ont été déployés pour convoier des militants et des spectateurs aux lieux de rencontres. Il convient de noter que la création du Front républicain en fin janvier 2014 avait suscité de fortes suspicions de corruption de leaders politiques soudoyés fortement pour soutenir le projet de modification de l'article 37.

En 2014, plus qu'au cours des années précédentes, le gouvernement s'est davantage préoccupé des agendas politiques que de l'assainissement de la gestion publique.

Bien entendu, les bonnes intentions dans le discours n'ont pas manqué. Quelques initiatives ont été aussi entreprises, notamment des rencontres de concertation avec les différents corps de contrôle de l'Etat. Deux rencontres ont eu lieu dans ce sens : le 18 mars et le 13 mai 2014. Ces rencontres s'inscrivaient dans le cadre des actions de renforcement de capacités et de programmes de formation, de voyages d'études, de missions conjointes et de l'adoption d'un manuel de procédures de contrôle entrepris par le gouvernement au profit desdits corps de contrôle..

Ces rencontres ont été l'occasion pour les corps de contrôle de l'Etat d'exposer au gouvernement les principales difficultés qui entravent la bonne marche des différentes structures. Ces difficultés sont essentiellement relatives à l'insuffisance « *de moyens financiers, matériels et humains, aux difficultés d'application des textes, au manque de certaines pièces justificatives dans la gestion des finances publiques, aux lenteurs dans les procédures* »⁵.

5 <http://news.aouaga.com/h/26113.html>

Le Chef du gouvernement a réaffirmé, que l'action gouvernementale a pour objectif d'asseoir « *une culture de la responsabilité, de l'imputabilité, de la discipline, de la rigueur et de la transparence...* »⁶ Pour lui, « *l'institutionnalisation des corps de contrôle dans notre administration publique répond aux exigences de la gouvernance moderne fondée d'une part sur une gestion publique responsable et efficace des deniers publics et d'autre part, sur l'instauration de la culture d'imputabilité (...). Ce principe de la nouvelle gestion publique est une des exigences à laquelle j'attache personnellement un intérêt majeur dans l'œuvre de modernisation de notre administration publique* ».

Par ailleurs et toujours dans la même logique, le Premier ministre a promis dans son discours sur l'état de la nation, prononcé devant l'Assemblée nationale le 4 avril 2014, de renforcer le dispositif de lutte contre la corruption, notamment au niveau de l'action judiciaire, à travers une spécialisation des juridictions. « *Pour ce qui est de la spécialisation des juridictions et dans l'objectif de renforcer la diligence dans la lutte contre la corruption, le Gouvernement a créé un pool économique et financier au sein du Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou. Il devra contribuer à un traitement plus rapide des dossiers économiques transmis par les corps de contrôle de l'Etat* »⁷ a-t-il affirmé devant la représentation nationale.

Cependant, en dépit des déclarations de bonnes intentions, le gouvernement a été pratiquement absent, comme à ses habitudes, sur le terrain concret de la lutte anti-corruption. Comme l'a si bien relevé l'un de ses membres, en l'occurrence Assimi Kouanda, ministre chargé des missions à la présidence et Secrétaire exécutif du CDP, « *L'essentiel, c'est que notre président Blaise Compaoré soit candidat en 2015. En 2020, qu'il soit encore candidat. Le reste, nous le laissons*

6 <http://news.aouaga.com/h/26113.html>

7 <http://www.lefaso.net/spip.php?article58625>

entre les mains de Dieu »⁸. C'était le combat du gouvernement en 2014. Ce combat a été perdu et a accéléré la chute du pouvoir Compaoré, suscitant ainsi l'espoir d'un renouveau politique et institutionnel qui garantisse une saine gestion publique.

✓ **Des rapports de contrôle de l'ASCE et de la Cour des Comptes**

Comme les années précédentes, les structures de contrôle de l'Etat, notamment la Cour des Comptes et l'Autorité supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE), ont encore dénoncé dans leurs rapports rendus publics en 2014 des cas de malversations. Les dossiers de malversations impunies s'amoncellent ainsi sans que des espoirs d'y mettre un terme ne pointent à l'horizon.

○ **Le rapport 2013 de la Cour des comptes rendu public en 2014**

Remis au Président du Faso, Président de la Transition le 31 décembre 2014, le rapport d'activités 2013 de la Cour des Comptes porte essentiellement sur le contrôle des opérations de l'Etat, des collectivités territoriales notamment du Conseil régional du Centre et l'état de mise en œuvre des recommandations des années précédentes telles que celles formulées sur les gestions 2011 et antérieures.

La grande innovation dans ce rapport est la publication d'un arrêt de jugement de faute de gestion « *à titre pédagogique* ». Il s'agit de l'arrêt de condamnation d'un ancien maire de la Commune de Banfora. En effet, la Cour des comptes, dans son Arrêt n° 001/2014 du 07 mars 2014, l'a reconnu coupable de fautes de gestion ou de malversations évaluées

⁸ <http://lepays.bf/assimi-kouanda-blaise-sera-candidat-en-2015-en-2020-reste-sera-les-mains-dieu>

à plus de 500 millions dans des commandes publiques notamment des marchés passés de gré à gré pour la gestion des lotissements et des commandes de carnets de quittance. Plus précisément, il est reproché au Maire Yacouba SAGNON les faits suivants ⁹ :

- la perception à l'occasion de l'opération de lotissement d'une somme de cinq millions (5 000 000) de F CFA, à l'aide de carnets de reçus ordinaires, par les sieurs John SON et Yaya TOU, agents en activité au service de l'habitat de la Commune ;
- la signature d'un marché de gré à gré avec le Cabinet d'Etudes et de Réalisation en Aménagement Urbain (CERAU) à Bobo-Dioulasso, d'un montant de deux cent quarante-quatre millions six cent soixante-dix-sept mille soixante (244 677 060) F CFA ;
- la consultation restreinte et la signature d'un marché de cent soixante- quinze millions huit cent cinquante-trois mille neuf cent vingt-cinq (175 853 925) F CFA, attribué au Groupement CERAUD-CETT-TOPO 2000 ;
- le recouvrement de recettes communales portant sur des taxes de souscription au lotissement dont le taux a varié selon la période ou la qualité des demandeurs et dont le montant perçu a été estimé à la somme totale de quarante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (44 990 000) F CFA ;
- la commande avec « l'Imprimerie Comoé » à Banfora de 20 carnets à souches à 80 millions, la commande de ces carnets n'ayant pas respecté les procédures d'achat donnant l'impression de surfacturations flagrantes.

Après avoir établi les fautes de gestion dont l'ex-maire de

⁹ http://www.cour-comptes.gov.bf/files/ARRET_COMMUNE_DE_BANFORA.pdf

Banfora est accusé, la Cour l’a condamné à cinq cent mille (500 000) francs CFA d’amende. Toutefois, les sanctions par la Cour des Comptes n’empêchent pas l’ouverture d’une procédure pénale et disciplinaire. Si des contrôles révèlent des infractions pénales, la juridiction compétente est saisie en application de l’article 41 de la loi organique.

Par ailleurs, en plus de ce dossier publié dans le rapport de la Cour des comptes, d’autres aussi ont connu leur dénouement. Il s’agit des fautes décelées lors du contrôle du Centre de Gestion des Cités (CEGECI) et de la Société Nationale Burkinabè d’Hydrocarbures (SONABHY).

Pour ce qui est du CEGECI, l’audience qui a eu lieu le 8 mai 2014 a établi « que les faits reprochés aux mis en cause datant de 1991 et 1999, il doit être fait application des principes découlant de l’article 05 de la Constitution du Burkina Faso qui dispose que « ... nul ne peut être jugé et puni qu’en vertu d’une loi promulguée et publiée antérieurement au fait punissable »¹⁰ En conséquence, les prévenus ont été relaxés.

Cependant, on n’y trouve aucune trace de l’arrêt relatif à la SONABHY

- **L’ASCE révèle des dépenses de plus de dix milliards de francs CFA au mépris de la réglementation**

Le rapport 2012 publié en fin d’année 2013 a fait état de malversations financières dans l’ordre de plus de 1,08 milliards. En 2014, ces malversations présumées ont été multipliées à peu près par 10, soit 10, 118 milliards de dépenses sans trace. Ces dépenses émanent entre autres des ministères de l’enseignement de base et de l’alphabétisation (MENA), des Affaires étrangères et de la Coopération

¹⁰ http://www.cour-comptes.gov.bf/files/ARRET_AVANT_DIRE_DROIT_-_CEGECI.pdf

régionale, de la Santé, de l'Administration territoriale et de la Sécurité, et de la Radio télévision du Burkina (RTB).

Au niveau du MENA, ce sont plus de 9,5 milliards de francs CFA qui ont été dépensés sans autorisation et sans pièces justificatives. Ces montants concernent le contrôle de la gestion 2012 de la DAF, de deux régies de recettes et de deux services administratifs et financiers du Ministère de l'éducation nationale et de l'Alphabétisation. Ce contrôle révèle des malversations estimées à plus 9 milliards et demi de F CFA.

Du côté du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération régionale, plus de 393,499 millions ont été dépensés illégalement, selon le rapport de l'ASCE. L'audit de la Direction de l'administration et des finances (DAF) de ce ministère révèle des irrégularités portant sur plus de 390 millions de F CFA. Ces malversations ont été faites au cours de la gestion de 2012.

Au titre du ministère de la Santé, le rapport fait ressortir des malversations financières constatées dans les districts sanitaires de Tenkodogo, Koupèla et à la direction régionale de la santé du Centre-Est. Ces malversations s'élèvent à plus de 160 millions de FCFA répartis entre les rubriques détournement de fonds et absence de pièces justificatives. Le district sanitaire de Karangasso dans la région des Hauts-Bassins a été épinglé pour des malversations estimées à plus de 47 millions de FCA au compte des malversations financières en 2013.

Enfin, la DAF du ministère de l'Administration territoriale et de la Sécurité est également mise en cause par un audit sur sa gestion de 2012. Plus de 87 millions de F CFA ont été dépensés sans pièces justificatives ou détournés, indique l'ASCE.

Pour ce qui est de la RTB, le contrôle de l'ASCE révèle des pratiques illicites, notamment des surfacturations. Le rapport constate que 20 véhicules ont été acquis hors de la procédure légale

d'acquisition des véhicules par les structures de l'Etat. Ces véhicules ont été acquis à hauteur de plus de 69,9 millions de FCFA chacun avec une surfacturation estimée à 3, 295 millions sur chaque véhicule. Deux autres véhicules ont été acquis à hauteur de plus de 153,9 millions de FCFA soit 76,95 millions l'un. Enfin, plus de 9 millions de francs CFA ont été dépensés sans autorisation.

2.2.1.2 Des acteurs non étatiques

Face à l'inaction de l'Etat et à l'impunité systématique, les acteurs non étatiques que sont la société civile et les médias n'ont pas baissé la garde. Bien au contraire, ils ont poursuivi leurs efforts de dénonciation et d'interpellation.

❖ *Le REN-LAC toujours déterminé dans la bataille contre la corruption*

Le REN-LAC a poursuivi ses efforts contre la corruption et les pratiques assimilées au cours de l'année 2014. En plus des activités d'investigation sur les présomptions de corruption, de plaidoyer et d'interpellation, le REN-LAC a réalisé d'importantes études thématiques au cours de cette année. A cela s'ajoute l'organisation de la 9^{ème} édition des journées nationales du refus de la corruption.

✓ *Lancement du rapport 2013 sur l'état de la corruption au Burkina Faso*

Le Réseau a rendu public son rapport 2013 sur l'état de la corruption au Burkina Faso le 12 juin 2014. Ce rapport met, une fois de plus, en exergue la fréquence élevée des pratiques de corruption au Burkina Faso. On y apprend également que le phénomène de la corruption gagne toujours du terrain et l'impunité demeure l'un des principaux goulots d'étranglement de la lutte contre le fléau. Aussi,

le rapport fait-il des recommandations ciblées à l'endroit des acteurs étatiques et non étatiques de lutte contre la corruption en vue d'une mobilisation générale et d'un engagement collectif pour parvenir à une réduction significative du phénomène.

✓ ***La production de connaissances sur la corruption à travers les études***

En 2014, le REN-LAC a réalisé et surtout finalisé des études sur la corruption respectivement dans le secteur minier et dans les services des douanes. Ces deux secteurs constituent des axes majeurs de l'économie burkinabé. Il s'est agi à travers ces études de bien cerner l'ampleur du phénomène de la corruption et de son impact sur la mobilisation des ressources publiques.

Etude sur la corruption dans le secteur minier

Depuis quelques années, le Burkina Faso est devenu un pays minier. Le boom dans ce secteur, notamment dans le domaine de la production de l'or, en a fait l'un des secteurs principaux de l'économie nationale en termes de recettes fiscales produites mais aussi en termes de volume d'exportations. Le métal jaune a supplanté « *l'or blanc* » (le coton) qui a été pendant longtemps le premier produit d'exportation du Burkina. L'étude sur « *Perceptions et présomptions de la corruption dans le secteur minier* » avait pour objectif de produire des connaissances fiables en vue de mieux orienter la lutte anti-corruption dans un secteur où les suspicions de fraudes et de corruption touchent le plus haut sommet de l'Etat. En effet, malgré l'exigence de transparence dans l'exploitation minière (à travers la mise en œuvre de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), ce secteur semble être "*l'Eldorado*" des réseaux et clans constitués autour de la famille du président déchu¹¹.

¹¹ Voir à ce sujet le lien : <http://www.africaintelligence.fr/insiders/AMF/BURKINA%20FASO/2013/04/16/burkina-faso-l-eldorado-des-anciens-ministres/107955845-BE2>,

L'étude a été réalisée sur huit sites miniers dont Essakane SA, la Société d'exploitation minière d'Afrique de l'Ouest (SEMAFO), la Société de mines de Belahourou (SMB/SA), Burkina Mining Company (BMC) Younga, Bissa Gold, Kalsaka Mining/SA, Nantou Mining Perkoa, Société des mines de Taparko (SOMITA/SA). Il en ressort que les principales causes de la corruption dans ce secteur se situent au niveau de la lourdeur des procédures administratives pour l'obtention de certains documents, l'insuffisante diffusion des informations par l'administration publique à l'endroit de l'opinion publique et l'absence de contrôle de l'activité minière. Les acteurs les plus corrompus sont entre autres les responsables locaux des sites miniers, les cadres supérieurs des sociétés minières et les autorités délivrant des permis d'exploitation. Les attributions des contrats de recherche se font « *de façon mafieuse* » au profit des bonzes du régime politique déchu. Naturellement, la nation bénéficie des maigreurs pendant que des hommes politiques, de hauts fonctionnaires, des cadres moyens et des agents d'exécution se sucent sur le dos de l'Etat. Cette situation est rendue possible par la faiblesse de la législation notamment en matière d'exigence de transparence et d'imputabilité des acteurs. Aussi des recommandations sont-elles formulées dans le sens d'améliorer l'impact de la production minière sur la mobilisation des ressources pour financer le développement. On retiendra essentiellement :

- la révision du Code minier ;
- le recrutement et la formation d'ingénieurs et techniciens pour les directions générales des mines ;
- l'élaboration et l'adoption d'un statut spécial pour le personnel de la géologie et des mines.

Etude sur la corruption dans les services des douanes

Depuis le lancement des rapports annuels du REN-LAC sur

l'état de la corruption au Burkina Faso en 2000, l'administration douanière a toujours fait partie des trois premiers services publics les plus corrompus au Burkina Faso selon les perceptions des citoyens. C'est dire que selon le commun des Burkinabé, douanes, corruption et fraude semblent intimement liées. Le train de vie parfois princier des agents des douanes, dans un contexte où les opérateurs économiques font de la fraude le meilleur moyen de faire des profits, conforte les Burkinabé dans cette perception. De même, l'étude fait ressortir que *« les recettes fiscales mobilisées par l'administration douanière ces dernières années sont assez illustratives du poids de cette institution. Elle a en effet mobilisé en 2011 environ 300 milliards de F CFA de recettes, 350 milliards de Francs CFA en 2012, 460 milliards en 2013 et une prévision d'environ 500 milliards pour 2014 »*¹² .

Pour remédier à l'image d'administration corrompue, les premières autorités douanières ont pris l'engagement d'entreprendre des actions pour corriger cette situation. Car, au regard du poids de la contribution des recettes douanières dans le budget de l'Etat burkinabé (42% des recettes fiscales), il est indispensable de renforcer le combat contre la corruption dans cette administration en vue d'accroître les ressources de l'Etat et de redorer son blason.

Le REN-LAC, en commanditant cette étude, cherchait à vérifier à la fois l'ampleur du phénomène de la corruption dans un secteur où transitent chaque jour d'importants flux financiers et l'efficacité des mesures prises par les autorités en vue d'y remédier.

Au terme de l'étude, il ressort que *« la corruption dans le secteur des douanes est unanimement reconnue par les premiers responsables du Ministère de l'Economie et des Finances, par la hiérarchie des douanes, par l'ensemble des agents travaillant dans*

¹² Rapport d'études sur les présomptions de corruption dans les services des douanes, RENLAC, décembre 2014.

cette administration. Toutefois, le classement depuis une dizaine d'années par le REN-LAC des services des douanes comme étant l'administration où les agents sont les plus corrompus n'est pas accepté ».

Les investigations ont permis de montrer que « malgré les avantages légaux dont bénéficient toutes les catégories professionnelles dans l'administration douanière, ses agents dans leur grande majorité ont contribué à irriguer de quelque manière que ce soit les réseaux de corruption qui sévissent en douanes. Les raisons qui alimentent la chaîne de corruption en douanes sont nombreuses mais la principale source repose sur la fraude développée et perfectionnée par des opérateurs économiques sans scrupules, entretenue et encouragée par les plus hautes autorités du pays et les premiers responsables de la Direction Générale des Douanes ».

En ce qui concerne les pratiques et les formes de corruption, elles « se caractérisent principalement par des propositions d'arrangements avec les agents des douanes et souvent aussi par le silence ou la complicité des plus hautes autorités ».

L'étude révèle enfin que « des réformes sont en cours dans les services des douanes depuis l'affaire des cantines d'environ deux milliards de francs CFA de l'ex-Directeur général de douanes, M. Guiro. Parmi les mesures prises pour lutter contre la corruption, on retiendra le renforcement du contrôle sur les transits, l'interdiction des dédouanements au niveau des postes frontières par manque de compétence, l'amélioration et le renforcement de la modernisation des douanes par l'automatisation de plus en plus grande des procédures... »

On note également la création des directoires pour l'analyse des dossiers à grands impacts économiques et financiers. Cependant,

ces mesures, quoique permettant d'améliorer les recettes douanières, n'ont pas encore permis de mettre fin aux pratiques corruptrices dans l'administration douanière.

Etude sur les valeurs morales, éthiques et civiques (MEC) dans le cadre de la lutte contre la corruption.

Le RENLAC a aussi réalisé une étude sur les valeurs morales, éthiques et civiques pour mieux lutter contre la corruption. L'étude est une contribution à la compréhension de la corruption au Burkina Faso avec une perspective d'action sur les nouvelles générations par le truchement de l'école dont le rôle éducatif est incontestable même si cela passe parfois par des orientations claires et ajustées aux objectifs de valeurs recherchées. L'étude met suffisamment en évidence la perte des valeurs au Burkina Faso ; toute chose que les acteurs perçoivent avec une parfaite netteté et justifient par la montée en puissance de nouvelles valeurs contraires aux valeurs traditionnelles dont le socle axiologique était constitué essentiellement de la crainte de Dieu, de la crainte des ancêtres et du respect des anciens. L'argent-roi tend manifestement à imposer sa loi à tout et à tous.

Le résultat perceptible de l'évolution des valeurs traditionnelles c'est une remise en cause de l'idéal d'intégrité qui recule face au développement spectaculaire de la corruption que nombre d'acteurs situent à partir des années 1990. Dans le même temps, il n'existe pratiquement pas de dispositif de renforcement des valeurs MEC permettant de lutter contre la corruption. D'une part, les mutations de la société nouvelle compliquent le rôle éducatif des parents, à défaut de l'annihiler ; d'autre part, les programmes scolaires ne favorisent pas une réelle capitalisation de l'enseignement épars des valeurs et de la lutte indispensable contre la corruption. D'où la nécessité de remédier à cette situation à travers notamment l'introduction d'un

module d'enseignement centré sur les valeurs morales et civiques et la lutte contre la corruption.

✓ *Quelques résultats des investigations*

Ce point porte essentiellement sur des résultats d'investigations menées par le Réseau suite à des plaintes citoyennes relatives à des présomptions de pratiques corruptrices dans deux services de l'administration publique. Il s'agit de la Direction générale des transports terrestres et maritimes (DGTTM) et de la Trésorerie régionale du Sud-Ouest.

A la DGTTM: de grosses affaires autour des examens du permis de conduire

L'enquête de vérification a permis de faire des constatations diverses. Il s'agit notamment de pratiques frauduleuses qui ont cours aussi bien à l'occasion de l'établissement de certaines pièces constitutives du dossier de candidature au permis de conduire que lors des différents examens, d'une part, et de l'« achat » du permis de conduire d'autre part.

De la fraude en matière de pièces à fournir au dossier

Elle se rapporte notamment aux certificats médicaux et aux certificats de résidence qui sont des pièces constitutives du dossier de candidature. Le mode opératoire consisterait, pour certains agents des auto-écoles, à proposer leur aide aux candidats pour leur fournir ces documents, sans même que ceux-ci, dans leur majorité, aient subi un quelconque examen médical, ni acquitté la taxe de résidence. En contrepartie de leur prestation, ils exigeraient de ces candidats des sommes d'argent variant entre cinq mille et dix mille (5000 et 10000)

francs CFA par document. Une partie des sommes d'argent serait destinée à désintéresser leurs complices (agents des mairies pour ce qui est des certificats de résidence).

De la fraude aux examens

Les pratiques frauduleuses ayant cours lors des examens se manifestent de diverses manières. Pour l'examen du code, le mode opératoire consisterait, pour certains examinateurs à fournir à des moniteurs des indications sur les parties du cours sur lesquelles porteront les épreuves. Ceux-ci les communiqueraient à leur tour aux candidats qui accepteraient de verser une certaine somme d'argent. Une autre méthode consisterait, pour certains moniteurs, à prendre attache avec un examinateur qui se chargerait de trouver et le sujet et la correction afin de les mettre à la disposition des candidats qui accepteraient de verser une certaine somme d'argent. L'étape du code franchie, les étapes suivantes seraient facilitées par des examinateurs, à ceux des candidats qui accepteraient de poursuivre le jeu de la corruption. Ainsi, même si ceux-ci venaient à échouer à l'un quelconque des examens du créneau ou de la conduite, ils sont déclarés admis certainement par le truchement de la corruption. Quelquefois même, ce sont les étapes des examens du code et du créneau qui sont simplement sautées, le candidat passant directement à l'examen de la conduite en ville. Dans ce cas de figure, c'est au moniteur qu'il reviendrait, de concert avec des examinateurs, de trouver les justificatifs de l'admission du candidat aux deux (2) étapes sautées. En contrepartie de leur service, les examinateurs/ingénieurs de la DGTTM et les moniteurs encaisseraient des sommes d'argent qui varient de quinze mille à cinquante mille (15 000 à 50 000) francs CFA par examen.

De « l'achat » du permis de conduire

Le mode opératoire consisterait à acheminer auprès de complices au sein des services de la DGTTM, avec le concours de divers intermédiaires (commerçants, agents d'auto-écoles, simples « démarcheurs » aux alentours de la DGTTM), les dossiers (provenant aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du Burkina) des demandeurs qui accepteraient de verser le prix convenu. Le coût d' « achat » d'un permis de conduire par ce canal serait d'au moins deux cent cinquante mille (250 000) francs CFA.

De l'incitation à la corruption : la méthode des échecs et de la lenteur dans la programmation des examens

Il ressort des investigations que de multiples échecs aux différents examens (code, créneau, circulation) conduiraient certains candidats à corrompre des moniteurs ou des examinateurs afin de réussir aux tests. Certains échecs seraient provoqués par des examinateurs quelquefois en complicité avec des moniteurs. L'objectif étant d'amener les candidats aux permis de conduire à déboursier de l'argent pour se voir déclarés admis. Certains examinateurs n'hésiteraient même pas à réclamer de l'argent. Voici ce qu'en dit un internaute en réaction à un article intitulé « Permis de conduire au Burkina : ce diplôme qui vaut de l'or », publié sur le faso.net le 6 mars 2013 : *« Moi, j'ai souffert le martyr pour l'avoir : une année d'apprentissage marquée par des souffrances et humiliations que je n'oublierai jamais et par deux échecs auxquels je n'ai rien compris. Mais depuis que je l'ai eu, je le conserve comme de l'or. Mais c'est seulement après que j'ai compris que toutes ces souffrances qu'on m'infligeait, c'était juste pour me mettre en position de négocier, supplier donc... de payer pour que ça prenne fin. Mais, aujourd'hui les moniteurs en complicité avec certains examinateurs partent même jusqu'à te proposer la somme à payer. Récemment, j'ai un ami qui a réussi à passer l'examen après*

plusieurs mois d'attente mais qui malheureusement a échoué. Il fallait encore attendre 2 semaines et repayer des frais de dossiers. A sa grande surprise ou à son soulagement plutôt, le moniteur l'appelle pour lui proposer 15 000f pour qu'il soit déclaré admis quand même. Ce qui fut rapidement fait et aujourd'hui il a son permis et circule tranquillement dans Ouagadougou ».

Les causes de ces pratiques corruptrices sont principalement : l'absence de rigueur en matière de délivrance du permis de conduire, la cupidité des personnes impliquées dans la fraude et l'impunité érigée en méthode de gouvernance dans notre pays.

Ces pratiques frauduleuses ont des conséquences non négligeables non seulement sur le budget de l'Etat mais aussi sur la sécurité des citoyens.

Partant des résultats de cette investigation, le REN-LAC a saisi par lettre le Premier ministre avec ampliation à d'autres autorités afin de susciter des investigations plus poussées en vue de la prise de mesures adéquates pour l'assainissement du milieu. Dans le cadre du suivi du dossier, notre Réseau a souhaité que toute mesure qui viendrait à être prise dans ce sens, ou toutes les informations utiles relatives au dossier, soient portées à sa connaissance.

Le 10 décembre 2014, le REN-LAC a reçu, à leur demande, des inspecteurs techniques du ministère des infrastructures, du désenclavement et des transports. A cette rencontre, des actions, en vue d'assainir les services incriminés en particulier et le ministère de façon globale, avaient été annoncées. Mais l'ambiance observable en cette fin d'année devant la DGTTM laisse penser que ces pratiques condamnables sont entretenues et le seront si des actions concrètes et vigoureuses ne sont pas engagées.

Trésorerie régionale du Sud-Ouest : les enquêteurs du MEF confirment les résultats des enquêtes du RENLAC sur l'existence d'un système de racket de retraités invalides.

Courant avril 2014, le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC) a été saisi par des citoyens de pratiques répréhensibles auxquelles s'adonnent certains agents percepteurs dans la région du Sud-Ouest, à l'occasion du paiement des pensions de retraite. Le Réseau a procédé à des investigations sur le terrain dont les résultats ont confirmé ces pratiques dans ladite région, particulièrement à Dissin.

Le montant exigé selon les informations reçues varierait entre cinq mille et sept mille (5000 et 7000) francs CFA. Il ressort également des entretiens que ces rétributions seraient en cours dans cette localité depuis près de deux ans.

Les victimes de cette pratique désapprouvent l'attitude de l'agent percepteur de leur localité qui justifierait ses actes par le respect des consignes de sa hiérarchie.

Partant du constat fait sur le terrain et des implications que cela pourrait engendrer, le REN-LAC a saisi le ministre de l'Economie et des Finances en exprimant son souhait de voir les services compétents dudit ministère se saisir de la question pour des investigations plus poussées et la prise de sanctions appropriées à l'encontre des agents concernés. Le Réseau a également souhaité être informé des conclusions des investigations du ministère et de toutes mesures qui viendraient à être prises en ce sens.

Suite à cette saisine, des investigations menées par une mission de l'Inspection générale du Trésor ont confirmé les faits relatés. Des mesures répréhensives ont été annoncées et diligemment portées à la connaissance du REN-LAC par le ministre de l'Economie et des Finances en décembre 2014. Promesse a été également faite que des

mesures disciplinaires seront prises à l'encontre des agents fautifs.

✓ **La 9^{ème} édition des Journées Nationales du Refus de la Corruption (JNRC)**

Cette 9^{ème} édition s'est déroulée du 1^{er} au 9 décembre 2014 à Ouagadougou et dans plusieurs localités du pays autour du thème « *En finir avec l'impunité et la mal gouvernance pour une véritable stabilité* ». Elle est intervenue un peu plus d'un mois après l'insurrection populaire qui a entraîné la chute de Blaise Compaoré. Au regard du contexte particulier de cette 9^{ème} édition, le REN-LAC a décidé de mettre au cœur du débat public la lutte contre l'impunité et le recouvrement des produits de crimes économiques conformément à la Convention des Nations unies contre la corruption.

Les différents débats et échanges au cours de ces Journées ont porté sur la problématique du gel et du recouvrement des avoirs et biens mal acquis des dignitaires du régime de Monsieur Blaise Compaoré d'une part, et sur des réformes pertinentes à opérer pour poser les jalons d'une gouvernance saine au Burkina Faso d'autre part.

Plusieurs conférences sur des thèmes variés ont été animées par le Réseau au sein de certaines grandes écoles professionnelles. Des émissions radiophoniques et des représentations de théâtre-forum ont été organisées et des films portant sur les biens mal acquis ont été diffusés sur les chaînes de télévision et dans des salles de cinéma.

Comme chaque année, un grand panel a été organisé. Il a porté sur « *le gel et le recouvrement des avoirs et des biens mal acquis des dignitaires du régime déchu de Blaise Compaoré* ». Ce panel a suscité un grand engouement avec plus de 600 participants.

Pour l'animation du panel, plusieurs personnalités de renom ont été sollicitées. Il s'agit de Maître Prosper Farama avocat à la

Cour, Monsieur Robert Tondé, président de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) et Maître William Bourdon, président de l'association SHERPA et avocat dans l'affaire des biens mal acquis devant les tribunaux français. La modération a été assurée par Maître Batibié Bénao, Secrétaire général du Syndicat des Avocats du Burkina Faso (SYNAF).

Au terme des communications et des débats, il est ressorti essentiellement le renforcement de l'indépendance et de l'efficacité de la CENTIF, l'impératif de réformes permettant de donner une base juridique et une possibilité pour certaines organisations de la société civile comme le REN-LAC d'engager des actions en justice contre les biens mal acquis. Bien entendu, la question de l'indépendance de la justice, notamment le rôle du parquet et la nécessité de la publication des biens des dirigeants actuels ont été largement discutées. Le Panel a recommandé le gel et le recouvrement des avoirs des dignitaires du régime déchu ainsi que l'engagement d'actions judiciaires rapides contre eux afin d'éviter que des preuves ne soient effacées.

✓ **Le traitement des plaintes**

Au cours de l'année 2014, le Réseau a reçu 28 plaintes/dénonciations indiquant des informations jugées pertinentes pour engager des actions (orientation vers d'autres structures, enquêtes de vérification, etc.). Le traitement de ces plaintes reçues au REN-LAC, comparativement à l'année précédente, a connu une augmentation. La majorité des plaintes en 2014, concerne le domaine foncier. Vingt et une des 28 plaintes ont connu un traitement total ou partiel. Ainsi, 12 plaintes ont été traitées totalement (3 ont été classées ; 7 ont fait l'objet de saisine et 2 autres ont été orientées vers d'autres structures) ; 9 plaintes ont été partiellement traitées ou sont en attente de traitement. Pour les sept autres plaintes, aucune action n'a pu être encore engagée

par le Réseau.

❖ Les médias

En 2014, les médias ont poursuivi les dénonciations et les révélations sur des cas suspects de corruption, de malversations et de détournements de deniers publics. Ces dénonciations touchent presque tous les secteurs de la vie publique nationale. L'on peut citer plusieurs cas, entre autres, les cas suivants :

✓ **Ambassade du Burkina Faso en Afrique du Sud : détournement de 300 millions FCFA**

L'affaire a été dévoilée par le bimensuel Mutations dans sa livraison N° 58 du 1^{er} août 2014. Il s'agit selon le journal d'une « *affaire où se mêlent corruption et escroquerie* ». Au centre de l'affaire se retrouve l'ex-ambassadeur du Burkina Faso en Afrique du Sud, Moumouni Fabré. « *Il a reçu 300 millions de FCFA pour l'achat d'un bâtiment pour abriter les services de l'ambassade, mais quatre ans après, il n'y a point de bâtiment* » écrit le journal.

Selon le journaliste, l'affaire remonte à 2009. L'ambassadeur Moumouni Fabré (ex-ministre de l'Administration territoriale entre 2002-2006), en fonction depuis seulement un an, demande au ministère des Affaires étrangères l'inscription d'une ligne budgétaire pour l'acquisition d'une propriété servant de locaux pour la chancellerie. « *Pour l'achat, l'ambassadeur Fabré prend attache avec une proche amie du nom de Vanetia Cohennoton. (...) Elle ne tarde pas à revenir avec une annonce en main : un terrain sur lequel est érigé un bâtiment. Bien que vétuste et délabré par endroits, l'ambassadeur donne son accord pour l'achat. Pour la conclusion de l'achat, l'ambassadeur*

Fabré se fait accompagner par son trésorier-précepteur, Florent Paré (inspecteur du Trésor). La dame de l'agence est, elle, avec le propriétaire du terrain. Ils signent comme garantie une attestation de vente et un procès-verbal qui autorisent d'occuper les lieux. L'ambassade rejoindra effectivement ses nouveaux locaux en 2010. » Mais comme le relève le journal, le paiement s'est fait de la plus curieuse des manières. « Les fonds, estimés entre 100 et 300 millions FCFA selon des sources, sont transférés diversement en devises dans des comptes à Genève, Zurich (Suisse) et Gansu (Chine). Une source sûre affirme que le terrain et la maison n'ont coûté en tout et pour tout que 100 millions FCFA, les 200 autres millions ne seraient que de la surfacturation. Ils auraient été partagés par les quatre complices. C'est ce qui expliquerait le versement de l'argent dans des comptes à l'étranger »¹³.

✓ **Des marchés de gré à gré systématiques et des odeurs de surfacturation¹⁴**

La commande publique des effets d'habillement et autres matériels spécifiques des forces de sécurité semble être une véritable caverne d'Ali Baba. Plusieurs journaux, notamment les bimensuels *Le Reporter* et *Courrier confidentiel*, publient régulièrement, depuis 2012, des articles dénonçant ces pratiques scandaleuses. *Courrier Confidentiel* dans son édition du 10 décembre 2014 s'est encore fait l'écho de pratiques hallucinantes. « Ces dernières années, les commandes faites par le ministère de la Sécurité, concernant le matériel de maintien de l'ordre, les tenues

¹³ In Mutations N°58 du 1^{er} août 2014.

¹⁴ Cf. *Courrier Confidentiel* du 10 décembre 2014.

de cérémonie et autres matériels spécifiques, dégagent de fortes odeurs de surfacturation et de fraudes fiscales et douanières. Ces marchés, facturés à coup de centaines de millions, et souvent au-delà du milliard, sont octroyés de gré à gré. Et le monopole semble être tenu, de main de maître, par deux sociétés françaises, MARCKSA et SOFEXI, avec la complicité de certains agents du ministère qui, dans leurs pratiques louches, se sont taillés une redoutable tunique d'hommes d'affaires », écrit le journal. Pour étayer son propos, le journal révèle que dans les commandes du ministère de la Sécurité, une grenade lacrymogène coûte au contribuable burkinabè entre 98 000 et 133 000 FCFA. Et d'ajouter que « le chapeau des commissaires de police coûte 700 855 FCFA TTC l'unité, sans le coût du transport. Mais, en réalité, ce même chapeau coûte 46 846 FCFA TTC. Certains fournisseurs livrent même ce produit, avec la qualité requise, à 22 200 FCFA TTC ».

✓ **Organisation du Hadj 2014 : plus de 200 visas détournés et vendus** ¹⁵

L'organisation du Hadj au Burkina Faso est régulièrement entachée d'irrégularités et autres trafics en tout genre. En 2014, le gouvernement a pris de nouvelles dispositions pour limiter les grands cafouillages et les levées de boucliers des années passées. Logiquement ces nouvelles mesures devraient permettre, à défaut de mettre fin au désordre, de rendre au moins l'organisation du Hadj moins calamiteuse. Malheureusement comme le révèle *Le Reporter* dans son édition du 15 octobre

15 Le Reporter n° 152 du 15 au 31 octobre 2014.

2014, « l'édition 2014 aura encore été une autre occasion de manifestation grandeur nature de l'affairisme sans vergogne dans cette organisation. Affairisme ayant obligé près de 200 pèlerins, régulièrement inscrits et s'étant acquittés de leurs frais, dans les délais requis, à ne pas effectuer leur rite, faute de visa, à la dernière minute. Sur fond de cupidité exacerbée, certaines personnes dans la chaîne d'organisation ont, avec des complicités au haut niveau au sein de l'Ambassade d'Arabie Saoudite à Ouagadougou, réussi à extirper les visas de ces malheureux infortunés qu'ils ont revendus à des pèlerins de luxe qui se sont manifestés à la dernière minute » écrit le Journal. Pourtant le Comité d'organisation avait promis un Hadj sans couacs. « Mais c'était sans compter avec le génie créateur des affairistes. Ces pêcheurs en eaux troubles qui n'ont que faire de la transparence et de la bonne marche des choses. A l'épreuve du terrain, cette innovation ayant englouti des sommes faramineuses n'a pas tardé à montrer ses limites face à l'ingéniosité des trafiquants de tous ordres. La maîtrise des effectifs tant annoncée n'aura été qu'un leurre » conclut le journaliste. Comme quoi même pour se rendre sur les lieux saints, certains n'hésitent pas à recourir à la corruption et au vol.

✓ **SND : Un scandale de gestion au sommet**

La gestion du Service national de développement (SND) fait des gorges chaudes avec des dessous scandaleux. Le colonel Hamado Dabré, nommé à la tête de la structure courant 2013, suite au décès de l'ancien DG, Antoine SANOU, est accusé de pratiques répréhensibles. C'est le bimensuel *Le Reporter* qui s'en fait l'écho dans son édition N°154 du 15 novembre 2014. « *Le règne de l'arbitraire, les détournements, l'autoritarisme,*

sont visiblement érigés en règle de gestion », note le journal.

Et d'ajouter : « Aussitôt après sa prise de service, le DG fait commander cinq pneus tous neufs d'une valeur de plus d'un million FCFA. Pendant que l'on croyait qu'il s'agissait d'une commande destinée au parc auto de la boîte, le DG les fait chausser à son véhicule personnel. Ensuite, vient le « Grand prix cycliste du SND », dont l'édition 2014 s'est déroulée le 1^{er} mars de la même année à Dédougou. L'organisation de cette manifestation a donné lieu à des pratiques déroutantes selon le Journal. « Une comptabilité parallèle aurait été instituée pour mieux capter les fonds destinés à cette activité. Pour le financement de la manifestation, le DG sollicite et obtient l'appui financier de certains opérateurs économiques. C'est le cas d'une entreprise de BTP bien connue sur la place de Dédougou. Celle-ci a décidé de sponsoriser l'activité à hauteur de 8 millions FCFA. Le chèque est libellé au nom du DG. Cet argent ne rentrera pas dans les circuits normaux de la comptabilité du SND. »

A cela s'ajoute une gestion presque privée du carburant de l'institution. Bref, la gestion du SND est entachée d'irrégularités criardes. Pourtant cette structure est censée enseigner le civisme, la droiture morale et le patriotisme aux jeunes Burkinabè.

2.2.2 La transition post-insurrection populaire : entre espoirs d'un renouveau et persistance de l'impunité

Les 30 et 31 octobre 2014, le peuple burkinabé a décidé d'écrire une nouvelle page de son histoire. L'insurrection populaire, qui a conduit à la chute du pouvoir de monsieur Blaise Compaoré, n'exprime pas seulement un refus de la modification de l'article 37 de la Constitution, ni même la soif d'un simple changement d'homme à la tête de l'Etat. Elle traduit beaucoup plus le rejet d'un système

de gouvernance bâti sur la corruption, le népotisme, les coteries et l'impunité. Comme relevé plus haut, le long règne de Blaise Compaoré reposait sur plusieurs piliers dont la corruption, le pillage organisé des ressources publiques et le bradage des ressources minières. Ces pratiques ont été, à la limite, institutionnalisées et érigées en mode de gouvernance.

Le peuple mobilisé voulait donc en finir avec ce système de gouvernance qui excluait les masses populaires des fruits de la croissance tout en entretenant une minorité bureaucratique, corrompue et repue qui avait fini par transformer l'Etat en un patrimoine familial ou clanique. La transition post-insurrection est donc une opportunité historique de procéder à des réformes en profondeur prenant en compte le nécessaire renforcement de l'arsenal juridique de prévention et de répression de la mal gouvernance en général et de la corruption en particulier.

2.2.2.1 De l'euphorie à la dure réalité des exigences du changement : l'attentisme inquiétant des autorités de la Transition

Les 30 et 31 octobre 2014, le peuple insurgé avait clairement exprimé ses choix de gouvernance.

Le processus de transition vers un nouvel ordre constitutionnel à travers l'organisation d'élections libres et transparentes devait en conséquence tenir compte de la nécessité de remobiliser les Burkinabé pour un nouveau contrat social. Cela devrait commencer par restituer au Peuple ce qui lui a été volé, conformément à la Convention des Nations unies contre la corruption qui exige des Etats (paradis fiscaux, banquiers du monde, etc.) de restituer aux peuples spoliés les fruits de la corruption.

Le recouvrement des avoirs et biens mal acquis du clan Compaoré se présentait donc comme l'une des premières grandes

batailles après l'insurrection. Sous le régime déchu, de hauts responsables ont organisé un pillage systématique et à grande échelle des richesses nationales. L'on ne peut donc espérer construire le renouveau avec l'impunité de ce pillage organisé des ressources publiques par une minorité de privilégiés faisant partie des réseaux de coterie constitués autour du président déchu.

En plus de la traque des biens mal acquis, les autorités de la transition devraient traduire les attentes du peuple face renouveau politique en décisions politiques et en propositions d'amélioration de l'arsenal juridique de prévention et de répression de la corruption. Enfin, elles devraient donner l'exemple d'un engagement désintéressé au service de la nation. En somme, elles devraient être des modèles de bonne gouvernance afin de pouvoir poser les bases d'une gouvernance saine.

Le message du Peuple semblait avoir été bien compris, puisque le Président Michel KAFANDO déclarait ceci lors de sa prise de fonction, le 21 novembre 2014 : *« Nous payons ainsi le prix des errements et l'aveuglement d'un système qui, jusqu'à l'entêtement, a refusé de regarder la réalité en face. Cette révolution n'est que la résultante d'une exaspération sociale face à l'injustice flagrante, au népotisme, à l'impunité et à la corruption. Voilà un pays modeste et humble, dont la simplicité de vie des populations aurait pu en faire un modèle de développement homogène et égalitaire. Tel était, au demeurant, l'idéal prôné par la révolution de 1983. En lieu et place, trente ans après, nous assistons à un saut qualitatif et surtout quantitatif brusque, pourvoyeur de richesses inexplicables, de privilèges indus, d'avantages oligarchiques. Le message du peuple est clair : plus jamais d'injustice, plus jamais de gabegie, plus jamais de corruption. Tout nous conduit donc à prendre nos responsabilités pour répondre à cet appel. C'est dire que les actions que nous engagerons, dès*

*l'entame de notre mandat, seront essentiellement centrées sur ce que nous considérons comme un mandat impératif. Toute ma vie, je me suis toujours fait une haute idée du respect du bien public et milité pour l'avènement d'une vraie justice sociale. L'on comprendra donc pourquoi, avec ceux qui ont méprisé cette justice, et qui pensent qu'ils peuvent impunément dilapider les deniers publics, nous réglerons bientôt les comptes. En un mot, nous entendons ramener la morale à la première place dans l'exercice du pouvoir politique »¹⁶. Ce discours cadrerait bien avec les attentes sociales et les espoirs du peuple. Le Lieutenant-Colonel Isaac ZIDA, qui a assuré de façon éphémère les fonctions de Chef de l'Etat entre le 31 octobre et le 21 novembre, pour ensuite devenir le Premier ministre de Monsieur KAFANDO, depuis le 22 novembre 2014, a lui aussi épousé le slogan post-insurrection : « *Plus rien ne sera comme avant* » !*

Cependant, très attendues dans la traque des biens mal acquis des dignitaires du régime déchu, les autorités de la Transition, notamment le Premier ministre, semblent se complaire dans des déclarations plutôt que d'entreprendre des actions concrètes et vigoureuses sur le terrain. Le Lieutenant-Colonel ZIDA a attendu plus de deux semaines après son auto-proclamation en tant que chef de l'Etat pour prendre des mesures conservatoires contre les anciens dignitaires du régime Compaoré. En effet, c'est le 17 novembre 2014, qu'il a adressé des courriers aux directeurs généraux de plusieurs banques et institutions financières pour demander le gel des comptes de 23 personnalités¹⁷ dont Blaise Compaoré, son épouse Chantal, son frère François, l'épouse et la belle-mère de ce dernier. « *Sur ces 23, il y a au moins 5 non nationaux dont le fameux conseiller spécial Moustapha Chafi Liman et le très bon flatteur de Blaise Compaoré, le français Jean Guion. Pour ce qui est des nationaux, l'on peut noter entre autres : Soungalo*

16 Cf. Discours d'investiture de Michel KAFANDO, le 21 novembre 2014.

17 Voir la liste en annexe 13

Appolinaire Ouattara, ancien Président de l'Assemblée nationale, Lucien Marie Noël Bembamba, ancien ministre de l'Economie et des Finances et beau-frère de Blaise Compaoré, Salif Lamoussa Kaboré, ancien ministre des Mines et bras droit de François Compaoré, Jérôme Bougouma, ancien ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité et proche parent des Compaoré, Herman Yaméogo, (Président de l'UNDD et co-président du fameux Front républicain), Gilbert Noël Ouédraogo, Zakaria Tientoré, Bouba Yaguibou (tous trois de l'ADF/RDA) et l'incontournable ex-maire de Bobo-Dioulasso, Salia Sanou (Annexe 13). L'on notera qu'à l'exception d'Alizèt Gando, aucun autre opérateur économique n'est sur la liste de Zida », écrit le journal Le Reporter¹⁸ qui s'étonne que la liste soit si courte. Car, « non seulement ces 23 personnalités ne sont pas suffisamment représentatives du clan Compaoré, mais pire, cette mesure a été prise trop tard et dans l'illégalité totale car ne respectant aucune procédure en la matière. Déjà, l'un des mis en cause, Me Bouba Yaguibou, ex-député-maire de Pô et secrétaire général de l'ADF/RDA a saisi la justice contre cette mesure et a obtenu le dégel de ses comptes ».

D'ailleurs à l'époque, le Réseau national de Lutte anti-corruption (REN-LAC) avait demandé au Premier ministre d'apporter la preuve du gel des avoirs des anciens dignitaires du régime de Blaise Compaoré. Naturellement, aucune enquête sérieuse n'ayant été engagée ni au niveau administratif ni au niveau judiciaire, il lui était pratiquement impossible de fournir la moindre preuve. « *La seule preuve disponible jusque-là (au moment des faits, c'est-à-dire au 15 décembre 2014), ce sont ces courriers adressés aux banques burkinabé pour demander le gel des comptes. Malheureusement ces mesures sont illégales et insuffisantes* », conclut le journal.

En tout état de cause, sur ce terrain de la lutte contre les biens

18 Cf. Le Reporter N°156 et 157 du 15 décembre au 15 janvier 2015

mal acquis et contre l'impunité des crimes économiques et de sang, les autorités de la Transition font preuve d'un attentisme incompréhensible et inquiétant. Pire, elles ont du mal à donner l'exemple en faisant publier leurs déclarations de biens ainsi que celles des membres des autres organes de la Transition comme l'exige l'article 10 de la Charte de la Transition. Au 31 décembre 2014, soit plus d'un mois après la formation du Gouvernement, ces déclarations de biens n'étaient pas encore publiées au Journal officiel.

Passée l'euphorie de leur prise de pouvoir, les autorités de la Transition semblent progressivement battre en retraite par rapport à cette exigence de moralisation de la vie publique, de traque des biens mal acquis et de lutte contre l'impunité. Tout au moins, elles vont à un rythme qui inquiète les Burkinabé.

2.2.2.2. Vers l'émergence d'une veille citoyenne pour la bonne gouvernance

La Charte de la Transition, en érigeant entre autres valeurs le sens de la responsabilité, la probité, la dignité comme valeurs cardinales devant guider la conduite de la Transition, cristallisait ainsi en partie l'exigence citoyenne d'une gouvernance bâtie sur des bases saines et pour le respect de ces valeurs, une veille citoyenne s'est progressivement mise en place. C'est pourquoi les autorités de la Transition qui, dès les premiers instants de la mise en route de ladite Transition, ont voulu fouler aux pieds ces règles, ont appris à leurs dépens qu'il fallait s'en tenir à ces valeurs. D'abord, face aux nominations de complaisance au Gouvernement et à certaines hautes fonctions dans l'administration publique, une vague de contestations s'est installée conduisant à la démission forcée de deux membres du Gouvernement¹⁹. Ensuite, les députés du CNT qui, dans une certaine

19 Il s'agit d'une part de M. Adama SAGNON qui a été contraint à la démission, seulement

opacité, ont voulu s’octroyer des émoluments sans aucun égard pour le sang des martyrs de l’insurrection, ont été contraints par l’opinion à réviser à la baisse ces émoluments.

Certes l’insurrection populaire des 30 et 31 octobre n’a pas abouti à un changement radical, mais ce n’est pas une raison pour se méprendre sur sa portée historique. L’insurrection populaire a suscité une conscience collective et citoyenne plus accrue. De plus en plus, les masses populaires ne veulent plus se laisser gouverner comme par le passé. Aussi, les organisations de la société civile se sont-elles désormais positionnées comme des interlocuteurs de premier choix face aux décideurs politiques. Il y a donc émergence de sentinelles vigilantes dans les villes comme dans les campagnes. Toutefois il faudra réussir à canaliser tous ces mouvements et en faire de véritables forces d’interpellation et d’influence des politiques publiques. La tâche s’avère ardue mais pas impossible. L’urgence est de pouvoir créer les conditions pour l’émergence d’une opinion très forte et crédible autour de la nécessité d’une part, d’engager des actions fortes contre l’impunité et la traque des biens mal acquis et d’autre part, d’entreprendre des réformes en profondeur pour asseoir une gouvernance saine. Si la mobilisation citoyenne se maintient et se renforce, le pouvoir qui sera issu des élections d’octobre 2015 n’aura d’autre choix que de s’investir dans la moralisation de la vie publique et la lutte contre la mal gouvernance.

2.3 Recommandations

La Transition politique en cours et le processus de réformes annoncées offrent une opportunité historique de poser les bases

24h après sa nomination au Gouvernement comme Ministre de la Culture et du Tourisme, compte tenu du rôle qu’il a joué dans le dossier Norbert ZONGO. Il s’agit ensuite de Moumini Djiguimé dont le peu de probité et le passé peu reluisant lui ont valu cette cinglante sanction populaire : la démission du Gouvernement.

d'une lutte efficace et acharnée contre la corruption et les crimes économiques. Il paraît tout aussi important de mobiliser davantage les acteurs non étatiques dans une dynamique de veille constante sur la gestion publique, car le contrôle effectif de l'action publique par les citoyens peut contraindre les autorités à la transparence. Le défi est donc de faire en sorte que le pouvoir qui va se mettre en place après la Transition ne reconduise pas les mêmes pratiques que le pouvoir déchu. Mais avant tout, la Transition doit créer les bases de cette gouvernance éthique. C'est le sens des recommandations ci-dessous qui s'adressent aussi bien aux acteurs étatiques (de la Transition et post-transition) qu'aux autres acteurs, notamment les organisations de la société civile et les médias.

2.3.1. A l'endroit des acteurs étatiques

- faire la lumière sur tous les crimes de sang commis à l'occasion de l'insurrection populaire ainsi que sur tous les autres crimes de sang et crimes économiques jusque-là non élucidés ;
- engager toutes les actions utiles pour l'identification, le gel et le recouvrement des avoirs volés au Peuple par les dignitaires du régime de Blaise Compaoré ;
- garantir l'effectivité de la déclaration des biens en veillant à leur publication conformément aux textes en vigueur et à leur mise à jour régulière ;
- œuvrer à l'instauration d'une culture de redevabilité (reddition des comptes) et de transparence à tous les niveaux de la gestion des affaires publiques;
- opérer une réforme de la justice et faire de son indépendance un fait tangible afin de lui permettre de s'impliquer de manière plus efficace dans la lutte contre la corruption et l'impunité ;

- améliorer l'accès des médias à l'information et accroître l'appui aux organes de presse qui se spécialisent dans l'investigation par la protection des journalistes qui y travaillent en vue de garantir leur sécurité dans l'exercice de leur métier.

2.3.2. A l'endroit des acteurs non étatiques

- maintenir haut la flamme de l'insurrection populaire par l'éveil des consciences citoyennes pour la bonne conduite des affaires publiques et l'avènement d'une bonne gouvernance ;
- éduquer les populations au civisme et à l'engagement citoyen en vue de faire du contrôle citoyen de l'action publique, une exigence quotidienne ;
- œuvrer à l'émergence d'une opinion citoyenne très forte autour de la traque des biens mal acquis de Blaise Compaoré et des dignitaires de son régime ;
- renforcer les capacités d'investigation des médias et leur accès aux sources d'informations;
- intensifier l'éducation de la jeunesse en vue de préparer une relève consciente capable de se battre et de se sacrifier pour des enjeux de la bonne gouvernance.

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire



N° de Fiche (Réservé au REN-LAC)

Sondage 2014 sur l'état de la corruption au Burkina Faso

Nom et prénom(s) de l'enquêteur :

Nom de l'agent de saisie : _____

SECTION I : Identité de l'enquêteur

Q1.1. Date de l'enquête : /__/__/__/. **Q1.2** Heure début enquête :
/___h/___ mn.

SECTION II : Identification de l'enquêté(e)

Q2.1. Région : _____. **Q2.1bis.** Ville : _____

Q2.1ter. Secteur / itinéraire d'enquête (*indiquer le numéro du secteur où l'entretien est réalisé*) /_____/

Q2.1quar. : Secteur / itinéraire d'enquête (*indiquer le point central d'orientation : exemple, le marché central, la Mairie, etc.*)

Q2.1quin. Secteur / itinéraire d'enquête (*indiquer les points cardinaux du lieu de rencontre de l'enquêté(e), exemple O pour Ouest de la Mairie, NO pour Nord-Ouest*):

Q2.2. Sexe : (*cocher et inscrire le code correspondant dans la case*)

1 = Féminin ; 2 = Masculin

Bonjour / Bonsoir Madame / Monsieur, j'enquête pour le compte du REN-LAC. Pourriez-vous m'accorder un peu de votre précieux temps pour un entretien ? Cela durera environ une dizaine de minutes (l'enquête prend fin si en dépit de votre insistance, la personne oppose un refus).

Q2.3. Pouvez-vous m'indiquer votre âge ? (*inscrire le code de la tranche*)

d'âge correspondante dans la case) :

1 = 20-29 ; **2** = 30-39 ; **3** = 40-49 ; **4** = 50-59 ; **5** = 60 et + ; **9**
= NSP

Q2.4. Quelle activité professionnelle exercez-vous ? : (si la réponse le permet, l'enquêteur identifie la catégorie professionnelle d'après l'activité principale et inscrit le numéro dans la case correspondante ; si la réponse est vague, l'enquêteur pose la question supplémentaire suivante : « est-ce votre activité principale ?, sinon laquelle est votre activité principale » ? cette réponse doit lui permettre d'inscrire le code dans la case appropriée.)

1 = Aide familiale/servante/bonne ; **2** = Indépendant ; **311** = Salarié du public **cadre supérieur** ; **312**=; Salarié du public **cadre moyen**, **313** = Salarié du public **agent d'exécution**) ; **411**= salarié du privé **cadre supérieur** ; **412** = salarié du privé **cadre moyen**, **413** = salarié du privé **agent d'exécution**) **5** = Employeur ; **6** = Apprentis ; **7**= Chômeur ou en quête du 1^{er} emploi ; **811** = Retraité **cadre supérieur** ; **812** = Retraité **cadre moyen**, **813** = Retraité **agent d'exécution**) ; **9** = Occupé au foyer/ménagère ; **10** = Elève/Étudiant ; **11** = Rentier ; **12** Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____

Q2.5. Avez-vous été scolarisé(e) : inscrire le code dans la case :

1 = Oui ; **0** = Non (sinon allez à **Q3.1**)

Q2.6 Quelle est la dernière classe que vous avez fréquentée ? (D'après la réponse, l'enquêteur identifie le niveau de scolarisation et inscrit le code dans la case) :

1 = Primaire ; **2** = Secondaire ; **3** = Universitaire.

SECTION III : Perception de l'ampleur de la corruption en 2014

Q3.1. Les pratiques de la corruption sont-elles fréquentes cette année? (Selon la réponse, l'enquêteur dans l'entretien s'efforce de faire préciser par l'enquêté(e) le degré de fréquence « très fréquent ou fréquent » de la corruption. Une réponse par la négative équivaut à « inexistante ». L'enquêteur inscrit le code correspondant dans la case)

1 = Très fréquent ; **2** = Fréquente ; **3** = Inexistante ; **9** = NSP.

Q3.2. Commentaires (éventuels) de l'enquêté(e) relatifs à la question

Q3.1: _____

Q3.3. Comparativement à l'année précédente, comment appréciez-vous cette année l'évolution de la corruption au Burkina Faso? (*inscrire le code correspondant dans la case*)

1 = Augmente ; **2** = Stationnaire ; **3** = Régresse ; **9** = NSP.

Q3.4 Qu'est-ce qui, selon vous, justifie cette évolution? : _____

SECTION IV. Experiences de corruption vécues par l'enquête

En tant qu'utilisateur des services publics/parapublics

Q4.1. Depuis janvier passé, avez-vous personnellement offert une ou plusieurs rétributions en échange d'un service que vous avez sollicité auprès d'une administration publique/parapublique et qui devait vous être assuré gratuitement ? :

1 = Oui ; **0** = Non (Sinon, aller à **Q.10**).

Q4.2. Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez offert cette (ou ces) rétribution(s) (Si l'enquête cite plusieurs cas, l'enquêteur doit insister pour qu'il décrive le cas qu'il considère le plus révoltant, et éventuellement joindre une feuille supplémentaire pour décrire au plus 2 autres circonstances différentes ; dans ce dernier cas, rappeler le numéro de la question) :

Q4.3. Vous m'avez dit que vous avez offert une (ou plusieurs) rétribution(s) illégale(s) en échange d'un service dans une administration publique/parapublique, qui devrait vous être gratuitement rendu. Qu'avez-vous offert exactement ?

1 = Argent ; **2** = Nature (si en nature, aller à **Q3.9**).

Q4.4. Quel est le montant que vous avez payé ? (insister pour avoir le montant exact ou approximatif de la rétribution ; en cas de paiements multiples, demander les deux montants extrêmes)

1^{er} montant (unique ou le plus faible) : _____ FCFA ; 2^{ème} montant (le plus élevé) : _____ FCFA

Q4.5. Vous m'avez dit que vous avez offert une (plusieurs) rétribution(s) illégales au cours de cette année. Dites-moi, si vous avez vous-même pris les devants pour proposer cette (ces) rétribution(s) à l'agent public ou si c'est lui qui vous l'avait (les avait) demandée(s) :

1 = Moi-même ; **2** = l'agent public/parapublic ; **3** = Intermédiaire ; **4** = autre (à préciser) _____

En tant qu'agent public/parapublic

Q4.6. Depuis janvier passé, avez-vous personnellement reçu une ou plusieurs rétribution(s) en échange de service(s) non soumis à paiement, demandé(s)

par certains usagers de votre administration ? :

1 = Oui ; **0** = Non (sinon, aller à **Q3.15**);

Q4.7. Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez reçu cette (ces) rétribution(s) *joindre au besoin une feuille supplémentaire pour décrire au plus 2 circonstances différentes* :

Q4.8. Vous m'avez dit que vous avez reçu une (ou plusieurs) rétributions illégales en échange de services non soumis à paiement, demandés par un usager de votre administration, qu'avez-vous reçu exactement ?

1 = Argent ; **2** = Nature (si en nature, aller à la question **Q3.14**)

Q4.9 . Quel est le montant que vous avez reçu ? (insister pour avoir le montant exact ou approximatif de la somme reçue ; si de l'argent a été reçu plus d'une fois par l'enquêté, demander les deux montants extrêmes)

1^{er} montant (unique ou le plus faible) : _____ *FCFA ; 2^{ème} montant (le plus élevé) :* _____ *FCFA*

Q4.10. Vous m'avez dit que vous avez reçu une (*plusieurs*) rétribution(s) illégales au cours de cette année. Dites-moi, si vous avez vous-même pris les devants pour solliciter cette (ces) rétribution(s) à l'usager de votre administration ou si c'est lui qui vous l'a(*les a*) proposée(s).

1 = Moi-même ; **2** = l'usager de l'administration ; **3** = intermédiaire ; **4** = autre (à préciser) _____

En tant que témoin

Q4.11. Avez-vous été personnellement témoin d'offres ou de sollicitations de rétributions illégales entre janvier passé et ce jour ? :

1 = Oui ; **0** = Non (Sinon, aller à **Q3.20**).

Q4.12. Décrire les circonstances dans lesquelles, cette (ou ces) offre(s) de rétribution(s) a (ont) eu lieu (en cas de plusieurs circonstances, l'enquêteur doit insister pour que l'enquêté(e) décrive le cas qu'il considère le plus révoltant et éventuellement joindre une feuille supplémentaire pour décrire au plus 2 circonstances différentes ; dans ce dernier cas, rappeler le numéro de la question) :

Q4.12bis Décrire les circonstances dans lesquelles, cette (ou ces) sollicitation(s) de rétribution(s) a (ont) été faite(s) (en cas de plusieurs circonstances, l'enquêteur doit insister pour que l'enquêté(e) décrive le cas qu'il considère le plus révoltant et éventuellement joindre une feuille supplémentaire pour décrire au plus 2 circonstances différentes ; dans ce dernier cas, rappeler le numéro de la question) :

Q4.13. Quelle est la nature de ce qui a été payé par l'usager ?)

1 = Argent ; **2** = Nature ; **9** = NSP (si nature ou NSP, aller à **Q3.19**)

Q4.14. Quel est le montant qui a été payé ? (insister pour avoir le montant exact ou approximatif du paiement ; en cas de paiements multiples, demander les deux montants extrêmes) :

1^{er} montant (unique ou le plus faible) : _____ FCFA ; 2^{ème}

montant (*le plus élevé*) : _____FCFA

Q4.15. Vous m'avez dit que vous avez été personnellement témoin d'offres ou de sollicitations de rétributions illégales entre janvier passé et ce jour (*en fonction de la réponse donnée par l'enquêté(e) aux questions 3.16 et 3.17, l'enquêteur utilisera « offre » ou « sollicitation »*) dites-moi, qui de l'utilisateur ou de l'agent de l'administration a le premier pris l'initiative de la démarche d'offre ou de sollicitation de la rétribution illégale ? :

1 = Usager du service ; **2** = Agent de l'administration publique/parapublique ;
3 = Intermédiaire ; **4** = autre (à préciser) _____ ; **9** = NSP

SECTION V : Classement des services et des agents de l'administration publiques/parapubliques

Supposons que vous devez classer les différents services de l'administration publique que vous avez personnellement utilisés entre janvier passé et ce jour ou qu'une proche connaissance de vous a utilisées pendant la même période (*dans les réponses à donner, vous répondrez en votre nom et en celui de cette connaissance*).

- **Catégorie 1** : une administration publique/parapublique ou un de ses démembrements, est classé « **première catégorie** » si des services non soumis à paiement vous y ont été assurés sans que vous n'offriez une rétribution illégale à aucun des agents qui y travaillent ou sans qu'aucun de ses agents ne vous ait sollicité une rétribution illégale.
- **Catégorie 2** : une administration publique/parapublique ou un de ses démembrements, est classé « **deuxième catégorie** » si des services non soumis à paiement dans cette administration vous ont été assurés contre des rétributions illégales que vous avez offertes de votre gré à certains agents (*pas tous*) qui y travaillent ou contre des rétributions illégales sollicitées auprès de vous par certains des agents de cette administration.
- **Catégorie 3** : une administration publique ou un de ses

démembrements, est classé « **troisième catégorie** » si des services non soumis à paiement dans cette administration vous ont été assurés moyennant une sollicitation systématique de rétribution illégale par des agents qui y travaillent.

Q5.20. Citez les services des administrations publiques que vous avez utilisés entre janvier passé et ce jour, ou que l'un de vos proches a utilisés pendant la même période et classez chacun de ces services dans l'une ou l'autre des trois catégories définies plus haut.

Services désignés par l'enquêté(e)	Catégorie

NB : Si le nombre de services cité est supérieur à 5, insérer une feuille supplémentaire en portant le numéro de la question.

Supposons que vous devez également classer les différentes catégories d'agents de l'administration publique auprès desquels, l'un de vos proches ou vous-même avez sollicité entre janvier passé et ce jour, des services non soumis à paiement (*dans les réponses à donner, vous répondrez en votre nom et en celui de cette connaissance*).

- L'agent public est classé « **première catégorie** » s'il vous a rendu des services non soumis à paiement sans solliciter ou recevoir de vous une rétribution illégale.
- L'agent public est classé « **deuxième catégorie** » s'il vous a rendu des services non soumis à paiement dans cette administration contre des rétributions illégales que vous avez offertes sur votre initiative à certains agents (*pas tous*) qui y travaillent ou qui vous ont été sollicités par certains des agents (*pas tous*) de cette administration.
- L'agent public est classé « **troisième catégorie** » s'il vous a délivré des services non soumis à paiement dans cette administration

moyennant une rétribution illégale systématiquement sollicitée par l'agent.

Q5.21 . Citez les types d'agents (catégorie socioprofessionnelle, poste politique) des administrations publiques auprès de qui, un de vos proches ou vous-même avez sollicité des services non soumis à paiement entre janvier passé et ce jour, et classez chacun d'eux dans l'une ou l'autre des trois catégories définies plus haut.

Typologie des agents de l'administration publique	Catégorie

NB : Si le nombre de services cité est supérieur à 5, insérer une feuille supplémentaire en portant le numéro de la question.

Q5.22. Citer les actions que le Gouvernement a entreprises pour lutter contre la corruption entre janvier passé et ce jour.

Parmi les **actions** que vous venez de citer, quelles sont celles qui peuvent le plus dissuader ?

Q5.23. Des agents publics de solliciter des usagers des services de l'administration publique des rétributions illégales ?

Q5.23bis. Des usagers des services de l'administration publique d'offrir des rétributions illégales aux agents qui y travaillent ?

SECTION VI : Attitudes de l'enquêté face aux faits et pratiques de corruption

Un usager s'est présenté dans un bureau d'une administration publique pour solliciter un service non soumis à paiement. L'agent de bureau après avoir pris connaissance du service sollicité par l'utilisateur s'exclame : « *Nous qui sommes dans ce bureau-là, on ne mange pas les papiers ! Faites quelque chose-là !* ». Et l'utilisateur accéda à sa requête.

Comment appréciez-vous :

Q6.1. l'attitude de l'agent de bureau ? (*annoncer d'abord les réponses, puis demander à l'enquêté(e) de choisir l'une d'elles*) :

1 = *Inacceptable et condamnable* ; **2** = *Inacceptable mais compréhensible* ;
3 = *Acceptable* ; **9** = *NSP*.

Q6.1bis l'accession de l'utilisateur à la sollicitation de l'agent de bureau ?

(*Annoncer d'abord les réponses, puis demander à l'enquêté(e) de choisir l'une d'elles*) :

:

1 = *Inacceptable et condamnable* ; **2** = *Inacceptable mais compréhensible* ;
3 = *Acceptable* ; **9** = *NSP*.

SECTION VII : Causes et conséquences de la corruption perçues par les enquêtés

Q7.1 Selon vous, qu'est-ce qui peut principalement amener un travailleur de l'administration publique ou parapublique à demander aux usagers des rétributions illégales en échange de services non soumis à paiement ? (*L'enquêteur doit veiller à ce que l'enquêté(e) comprenne bien qu'il s'agit des travailleurs de toute l'administration publique ou parapublique*)? (*Inscrire le code de la principale raison correspondant dans la case*) :

1 = *Pauvreté / Vie chère* ; **2** = *bas salaires*; **3** = *raisons culturelles* ; **4** =

procédure d'offre de service méconnue des usagers ; 5 = insuffisance du personnel dans les services des administrations publiques/parapubliques ; 6 = cupidité/recherche du gain facile ; 7 = manque d'intégrité ou de conscience professionnelle ; 8 = Autres (que ceux déjà cités), précisez :

Q7.1bis. Quel principal effet, cette demande de rétributions illégales par les agents de l'administration publique pour rendre des services non soumis à paiement aux usagers peut-elle avoir sur les prestations de l'administration publique ? (*Inscrire le code correspondant dans la case*)□ :

1 = Dysfonctionnement²⁰ ; 2 = baisse de fréquentation des services publics ; 3 = Mauvaise qualité des prestations ; 4 = Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____

Q7.2. Selon vous, qu'est-ce qui peut principalement amener un travailleur de l'administration publique à accepter des usagers des rétributions illégales en échange de services non soumis à paiement ? (*L'enquêteur doit veiller à ce que l'enquête comprenne bien qu'il s'agit des travailleurs de toute l'administration publique*)? (*Inscrire le code correspondant dans la case*)□ :

1 = Pauvreté / Vie chère ; 2 = bas salaires ; 3 = raisons culturelles ; 4 = manque d'intégrité ou de conscience professionnelle 5 = recherche du gain facile ; 6 = Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____

Q7.2bis. Quel principal effet, cette offre de rétributions illégales par les usagers aux agents de l'administration publique peut-elle avoir sur les prestations de l'administration publique? (*Inscrire le code correspondant dans la case*)□ :

1 = Dysfonctionnement ; 2 = baisse de fréquentation des services publics ; 3 = Mauvaise qualité des prestations ; 4 = Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____

Q7.3. Selon vous, qu'est-ce qui peut principalement amener des grands commis de l'Etat c'est-à-dire des membres du Gouvernement, des présidents

²⁰ Il peut s'agir par exemples : les lourdeurs administratives, les lenteurs administratives, les blocages administratifs, etc.

d'institution, des députés de l'Assemblée nationale ou des maires des communes, des secrétaires généraux, des DG des sociétés d'Etat) à demander des rétributions illégales dans le cadre de leur travail ? (*l'enquêteur doit veiller à ce que l'enquêté(e) comprenne bien qu'il s'agit des personnalités de catégorie hiérarchique supérieure à celle des travailleurs de base de toute l'administration publique*)? (Inscrire le code correspondant dans la case) :

1 = Pauvreté/Vie chère ; **2** = bas salaire ; **3** = cupidité ; **4** = manque d'intégrité ou de conscience professionnelle ; **5** = recherche du gain facile ; **6** = Autres (que ceux déjà cités), précisez :

Q7.3bis. Quel principal effet, la demande de rétributions illégales par les grands commis de l'Etat aux usagers de l'administration publique peut-elle avoir sur les prestations de celle-ci ? (*Inscrire le code correspondant dans la case*) :

1 = Dysfonctionnement ; **2** = baisse de fréquentation des services publics ; **3** = Mauvaise qualité des prestations ; **4** = Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____

Q7.4. Selon vous, qu'est-ce qui peut principalement amener des grands commis de l'Etat, c'est-à-dire des membres du Gouvernement, des présidents d'institution, des députés de l'Assemblée nationale ou des maires des communes, des secrétaires généraux, des DG des sociétés d'Etat) à accepter des rétributions illégales dans le cadre de leur travail ? (*l'enquêteur doit veiller à ce que l'enquêté comprenne bien qu'il s'agit des personnes de catégorie hiérarchique supérieure à celle des travailleurs de base de toute l'administration publique /parapublique*)? (Inscrire le code correspondant dans la case) :

1 = Pauvreté /Vie chère ; **2** = bas salaire ; **3** = cupidité/recherche du gain facile ; **4** = manque d'intégrité ou de conscience professionnelle ; **5** = Autres

(que ceux déjà cités), précisez : _____

Q7.4bis. Quel principal effet, l'offre de rétributions illégales par les usagers à des grands commis de l'Etat peut-elle avoir sur les prestations de l'Etat? (Inscrire le code correspondant dans la case) :

1 = Affaiblissement des institutions de la république ; **2** = baisse de fréquentation des services publics; **3** = Mauvaise qualité des prestations ; **4** = Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____

Q7.5. Que doit principalement faire le Gouvernement pour réduire la fréquence de la corruption au Burkina Faso ? (Inscrire le code correspondant dans la case) :

1 = Amélioration des conditions de vie et de travail des populations ; **2** = Sanction exemplaires et dissuasives des acteurs de corruption; **3** = sensibilisation des populations sur la corruption; **4** = encensement du bon exemple; **5** = Transparence des procédures d'offre de service public ; **6** = Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____

SECTION VIII : Autres

Q8.1. Depuis janvier passé, avez-vous été informé(e) sur la corruption? (Inscrire le code correspondant dans la case) :

1 = Oui ; **0** = Non (Sinon, aller à **Q8.3.**)

Q8.2. A quelle occasion avez-vous été informé(e) sur la corruption ? (Inscrire le code correspondant dans la case) :

1 = Animation des émissions radiodiffusées et débats à la télévision ; **2** = Message de sensibilisations ; **3** = Lecture; **5** = Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____ ; **99** = NA²¹

Q8.2bis. Quel a été le contenu de l'information que vous avez eue sur la

²¹ AN = Non applicable

corruption ? (Inscrire le code correspondant dans la case) :

1 = information sur les manifestations de la corruption ; **2** = information sur les actions de lutte contre la corruption ; **99** = NA ; **4** = Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____

Q8.2.ter. Par quelles sources avez-vous été informé(e) sur la corruption entre janvier et ce jour ? (Inscrire le code correspondant dans la case) :

1 = Radio **2** =télé **3** = Presse écrite ; **4** = Causerie entre pairs ;
5 = Ne se rappelle pas ; **6** = Autres (que ceux déjà cités), précisez :

Q8.3. Quelles structures et organisations dont les missions et les activités concourent à la lutte contre la corruption au Burkina Faso connaissez-vous?

(Inscrire le code correspondant dans la case) :

1 = ASCE ; **2** = Cour des Compte ; **3** = CNLF ; **4** = CIFOEB ; **5** = CCVC ; **6** = CGD ; **7**= REN-LAC/OM ; **9**= CENTIF ; **10** = ITIE ; **11** = NSP ; **12** = Autres (précisez) : _____

Q8.4. Depuis janvier 2014, avez-vous été victime d'un acte de corruption que vous estimez être lié à votre sexe/genre ? : **1** = Oui ; **2** = Non (sinon allez à **Q8.5.**)

Q8.4bis Si oui, décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez été victime

Q8.5. Depuis janvier 2012, avez-vous eu à dénoncer un acte de corruption dont vous avez été personnellement victime/témoin? : **1** = Oui ; **2** = Non

Q8.5bis. Si Oui, Commentaire éventuel de l'enquête relatif à **Q8.5.**

Le principal domaine/secteur d'activités dans lequel vous estimez que :

Q8.6. Les hommes sont les plus exposés : _____

Q8.6 bis. les femmes sont les plus exposées : _____

Q8.7. Supposons que vous devez donner un niveau de satisfaction à la manière dont les différents services de l'administration publique que vous avez personnellement utilisés entre janvier passé et ce jour. Que direz-vous ?

1 = Très satisfaisante ; **2** = Moyennement satisfaisant; **3** = Pas du tout satisfaisante ; **9** = NSP.

Q8.7 bis. Commentaires (éventuels) de l'enquêté(e) relativement à la question **Q8.7.**

Q8.8 Avez-vous des commentaires sur la corruption ou sur la lutte contre elle ?

QUESTIONNAIRE ANNEXE

Partie I : Perceptions des usagers sur des généralités

Q2014.1. Quelle appréciation faites-vous de l'usage des ressources matérielles et financières de l'administration publique/parapublique par les forces politiques (partis, organisations d'appui politique, etc.)? (*Inscrire le code correspondant dans la case*)

: **0** = *Jamais*; **2** = *Souvent* ; **3** = *Toujours* ; **4** = *NSP*

Q2014.2. Quelle appréciation faites-vous de l'accès aux informations relatives au fonctionnement des administrations par les usagers des administrations publiques/parapubliques que vous avez visitées entre janvier passé et ce jour ? (*Inscrire le code correspondant dans la case*)

: **0** = *Pas du tout* ; **2** = *Moyennement* ; **3** = *Bien* ; **4** = *NSP*

Q2014.3. Quelle est selon vous le niveau de vulgarisation des textes relatifs au fonctionnement des services publics et parapublics au sein des populations? (*Inscrire le code correspondant dans la case*)

: **0** = *Pas du tout*; **2** = *moyennement* ; **3** = *bien* ; **4** = *NSP*

Q2014.4. Citez une principale action réalisée par le REN-LAC entre janvier passé et ce jour que vous avez positivement apprécié.

Q2014.4.bis. Suggestions pour améliorer cette action

Q2014.5. Citez une principale action réalisée par le REN-LAC entre janvier passé et ce jour que vous estimez être négative.

Q2014.5.bis. Proposez des actions en vue d'une amélioration

Partie II : Perception des agents publics/parapublics sur des spécificités

Vous m'avez dit (renvoi Q2.4) que vous êtes un salarié du service public/parapublic. Depuis que vous travaillez dans ce service actuel :

Q2014.6. Avez-vous connaissance des principes de fonctionnement (critères d'efficacité/objectifs, transparence, responsabilités en matière de gestion, etc.) de votre service ? (*Inscrire le code correspondant dans la case* : **Sinon** : **Aller à Q2014.7**→)

: 0 = NON ; 1 = OUI;

Si oui :

Q2014.6. Bis. A quelle occasion (ou canal d'information) avez-vous été informé(e) sur ces principes de fonctionnement ?

Q2014.6. Ter. A quelle fréquence les principes de votre service/administration sont-ils appliqués ? (*Inscrire le code correspondant dans la case*)

: 0 = Jamais ; 2 = Rarement ; 3 = Toujours ; 4 = NSP ; 5 =
Autre: _____ ; 99 = NA

Q2014.7. Avez-vous connaissance des textes régissant l'organisation (organigramme, commissions, sanctions, etc.), de votre service/administration ? (*Inscrire le code correspondant dans la case*, **SINON** : **Aller à Q2014.8**→)

: 0 = NON ; 1 = OUI;

Si Oui :

Q2014.7. Bis. A quelle occasion (ou canal d'information) avez-vous été

informé(e) sur ces textes ?

Q2014.7.Ter. A quelle fréquence ces textes sont-ils appliqués ? (*Inscrire le code correspondant dans la case*)

: **0** = *Jamais*; **2** = *Rarement* ; **3** = *Toujours* ; **4** =
NSP ; **5** = *Autre*: _____ ; 99 = NA

Q2014.8. Avez-vous connaissance des textes régissant le contrôle de votre service ?

(*Inscrire le code correspondant dans la case, SINON : Fin du questionnaire*)

: **0** = *NON* ; **1** = *OUI*;

Si OUI :

Q2014.8. Bis. A quelle occasion(ou canal d'information) avez-vous été informé(e) sur ces textes ?

Q2014.8.ter. A quelle fréquence ces textes sont-ils appliqués ? (*Inscrire le code correspondant dans la case*)

: **0** = *Jamais*; **2** = *Rarement* ; **3** = *Toujours* ; **4** =
NSP ; **5** = *Autre*: _____ ; 99 = NA

Heure de la fin de l'entretien : _____ h/ : _____ mn

Date du contrôle du superviseur : ____/____/2014

Signature de l'enquêteur
du superviseur

Identité et Signature

Annexe 2 : Guide d'entretien

I. Identification de l'enquêté(e)

- Région
- Ville
- Sexe
- Age
- Activité professionnelle
- niveau d'instruction

II. Expériences de corruption vécues par l'enquêté

1. Pour usager des services publics/parapublics

- Depuis janvier passé, avez-vous personnellement offert plusieurs rétributions en échange de services
- Décrire les services rendus
- Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez offert ces rétribution(s)
- La nature des rétributions (argent, matériels, service rendu, etc.)
- les montants d'argent payés ? (*du plus faible au plus élevé*)
- les valeurs du matériel ou du service rendu (du plus faible au élevé)
- l'acteur principal (incitation de l'enquêté ou exigence de l'agent)
- le procédé ou manière de la transaction (direct, statut de l'intermédiaire, lieu, etc.)
- les faits les plus marquants ou révoltants
- les conséquences sur les prestations de services
- vos appréciations sur ces faits marquants.

2. Pour agent public/parapublic

- Depuis janvier passé, avez-vous personnellement reçu plusieurs rétributions en échange de service.

- Décrire les services rendus
- Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez reçu ces rétribution(s)
- La nature des rétributions (argent, matériels, services rendus, etc.)
- les montants d'argent reçus ? (*du plus faible au plus élevé*)
- les valeurs du matériel (du plus faible au élevé)
- l'acteur principal (incitation de l'enquêté ou exigence de l'agent)
- le procédé ou manière de la transaction (direct, statut de l'intermédiaire, lieu, etc.)
- les faits les plus marquants
- les conséquences sur les prestations de services
- vos appréciations sur les faits marquants.

3. Pour témoin

- Depuis janvier passé, avez-vous été personnellement témoin d'offres ou de sollicitations ou de réception de rétributions illégales par un usager ou un agent public/parapublic en échange de services.
- Décrire les circonstances dans lesquelles, ces offres ou ces sollicitations ou ces réceptions de rétributions *ont* eu lieu.
- La nature des rétributions données ou sollicitées ou reçues (argent, matériels, services rendus, etc.)
- les montants d'argent donnés ou sollicités ou reçus (*du plus faible au plus élevé*)
- les valeurs du matériel (du plus faible au élevé)
- l'acteur principal (incitation de l'enquêté ou exigence de l'agent)
- le procédé ou manière de la transaction (direct, statut de l'intermédiaire, lieu, etc.)
- les faits les plus marquants ou révoltants.
- les conséquences sur les prestations de services
- Vos appréciations sur les faits marquants.

Annexe 3 : Critères de classement des services et des catégories d'agents des administrations publiques

Le classement s'est focalisé sur les administrations publiques sollicitées en 2014 personnellement par les enquêtés ou par un membre de leur ménage. L'analyse des réponses des enquêtés a permis de distinguer trois niveaux de perception de la corruption de ces administrations :

Niveau 1 de corruption : des services ont été offerts dans des bureaux de ces administrations aux usagers sans que ces derniers n'aient eu à payer de rétribution à aucun agent de bureau ou qu'aucun agent de bureau n'en ait non plus demandé.

Niveau 2 de corruption : des services ont été offerts dans des bureaux de ces administrations contre des rétributions payées de gré par des usagers à certains agents de bureau ou à la demande de ces derniers.

Niveau 3 de corruption : aucun service n'a pu être obtenu par un usager dans des bureaux de ces administrations publiques sans paiement de rétribution à l'agent du bureau visité.

Les critères de classement des services des administrations publiques et des administrations elles-mêmes reposent sur la proportion du nombre de réponses de chaque niveau, rapportée sur le nombre de réponses de niveaux 2 et 3 de corruption, en pourcentage.

De même, le classement des agents publics a également porté sur ceux avec lesquels les usagers des services publics ont été en contact en 2014 dans le cadre de leurs besoins de services publics. Les trois niveaux de corruption varient de 1 à 3, allant des agents publics qui ont offert des services sans solliciter une rétribution ou en recevoir aux agents qui ont offert de tels services moyennant une rétribution systématique payée par l'utilisateur. Le principal critère de classement a été comme ci-dessus, la proportion du nombre de répondants de niveaux 2 et 3 de corruption, rapportée en pourcentage.

Les services des administrations publiques et parapubliques sollicités qui ont été requis par au moins 30 enquêtés ont été classés. Par contre, ceux qui n'ont pas été classés, ont été pris en compte pour définir l'éventail des administrations utilisées par les enquêtés en 2014.

Annexe 4 : Répartition des enquêtés par sexe par tranche d'âges et selon les villes d'enquête

Ville d'enquête		18 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et plus
Banfora	Femme	63,3	30	6,7
	Homme	67,7	25,7	6,6
	Ensemble	65,6	27,9	6,5
Bobo-Dioulasso	Femme	62,1	29,2	8,7
	Homme	64,3	26,5	9,1
	Ensemble	63,1	27,9	9
Dédougou	Femme	56,3	31,2	12,5
	Homme	66,7	26,7	6,6
	Ensemble	61,3	29	9,7
Dori	Femme	60	26,7	13,3
	Homme	66,7	20	13,3
	Ensemble	61,3	29	9,7
Fada N'Gourma	Femme	60	26,7	13,3
	Homme	61,1	22,2	16,7
	Ensemble	60,6	24,2	15,2
Gaoua	Femme	64,3	28,6	7,1
	Homme	62,5	25	12,5
	Ensemble	63,3	26,7	10
Kaya	Femme	52,4	33,3	14,3
	Homme	60,9	30,4	8,7
	Ensemble	56,8	31,8	11,4
Koudougou	Femme	59,5	27	13,5
	Homme	57,6	30,3	12,1
	Ensemble	58,6	28,5	12,9
Manga	Femme	60	20	20
	Homme	60	26,7	13,3
	Ensemble	60	23,3	16,7
Ouagadougou	Femme	64,8	25,5	9,7
	Homme	65,2	25,5	9,3
	Ensemble	65	25,5	9,5

Ouahigouya	Femme	58,6	24,2	17,2
	Homme	58,6	24,2	17,2
	Ensemble	58,6	24,2	17,2
Pouytenga	Femme	68	20	12
	Homme	60,9	26,1	13
	Ensemble	64,6	22,9	12,5
Tenkodogo	Femme	60	20	20
	Homme	53,3	26,7	20
	Ensemble	57,1	22,9	20
Ziniaré	Femme	64,3	21,4	14,3
	Homme	56,3	37,5	6,2
	Ensemble	60	30	10
Total	Femme	63,2	26,3	10,5
	Homme	64	26,1	9,9
	Ensemble	63,6	26,2	10,2
(N)		1272	524	204

Source : enquête du sondage 2014 du REN-LAC

Annexe 5 : Perception de l'évolution de la corruption

Rubrique	Appréciation de l'évolution des pratiques de corruption				total	(N)
	Augment	Stagne	Régresse	NSP		
Ville d'enquête						
Cascades	62,3	9,8	9,8	18,1	100	(61)
Centre	51,3	18,8	13,4	16,5	100	(1109)
Centre-Est	37,3	22,9	21,7	18,1	100	(83)
Centre-Nord	9,1	34,1	43,2	13,6	100	(44)
Centre-Ouest	48,6	10	31,4	10	100	(70)
Centre-Sud	46,7	23,3	26,7	3,3	100	(30)
Boucle de Mouhoun	38,7	19,4	22,6	19,3	100	(31)
Est	60,6	18,2	6,1	15,1	100	(33)
Hauts-Bassins	48,3	21,5	14,3	15,9	100	(391)
Nord	44,8	20,7	22,4	12,1	100	(58)
Plateau central	40	36,7	20	3,3	100	(30)
Sahel	23,3	20	53,3	3,4	100	(30)
Sud-Ouest	33,3	46,7	6,7	13,3	100	(30)
Total	48,3	20,1	16,2	15,5	100	(2000)
Sexe						
Femme	46,1	19,6	14,9	19,4	100	(991)
Homme	50,4	20,5	17,5	11,6	100	(1009)
Total	48,3	20,1	16,2	15,5	100	(2000)
CSP						
Actif	49,9	19,7	16,6	13,8	100	(1450)
Inactif	44	20,9	15,3	19,8	100	(550)
Total	48,3	20,1	16,2	15,5	100	(2000)

Source : enquête du sondage 2014 du REN-LAC

Annexe 6 : Répartition des acteurs directs de la corruption

Désignation	Pourcentage d'acteurs directs	(N)
Sexe		
Féminin	18,2	(990)
Masculin	27,0	(1009)
Ville d'enquête		
Tenkodogo	42,9	(35)
Fada N'Gourma	39,4	(33)
Ziniaré	30,0	(30)
Pouytenga	29,2	(48)
Koudougou	27,1	(70)
Gaoua	26,7	(30)
Manga	26,7	(30)
Banfora	26,2	(61)
Kaya	22,7	(44)
Ouahigouya	22,4	(58)
Ouagadougou	22,0	(1109)
Bobo-Dioulasso	18,9	(391)
Dédougou	16,1	(31)
Dori	13,3	(30)

Source : enquête du sondage 2014 du REN-LAC

Annexe 7 : Synthèse des données du classement des services visités par les enquêtés en 2014

Service	Cat1	Cat2	Cat3	Cat1+Cat2 +Cat3 (A)	Cat2+Cat3 (B)	% utilisation	B*100/A	Rang
Marché publics	0	3	39	42	42	0,9	100,0	1
Douane	8	43	261	312	304	6,4	97,4	2
Police municipale	13	108	218	339	326	7,0	96,2	3
DGTTM	5	18	35	58	53	1,2	91,4	4
Impôts	47	88	136	271	224	5,6	82,7	5
Justice	63	115	120	298	235	6,1	78,9	6
Enseignement secondaire	65	119	63	247	182	5,1	73,7	7
Gendarmerie	29	25	26	80	51	1,6	63,8	8
Trésor public	20	17	16	53	33	1,1	62,3	9
Police nationale	172	176	94	442	270	9,1	61,1	10
Mairie	310	270	177	757	447	15,6	59,0	11
Santé	502	434	212	1148	646	23,6	56,3	12
Education nationale	85	65	28	178	93	3,7	52,2	13
Administration générale	33	18	15	66	33	1,4	50,0	14
Enseignement supérieur	18	9	5	32	14	0,7	43,8	15
SONABEL	139	37	35	211	72	4,3	34,1	16
ONEA	101	16	14	131	30	2,7	22,9	17
CNSS	16	7	2	25	9	0,5	36,0	
SONAPOST	17	4	0	21	4	0,4	19,0	

Service	Cat1	Cat2	Cat3	Cat1+Cat2+Cat3 (A)	Cat2+Cat3 (B)	% utilisation	B*100/A	Rang
Finances publiques	4	7	9	20	16	0,4	80,0	
ANPE	10	4	5	19	9	0,4	47,4	
Actions sociales	3	8	1	12	9	0,2	75,0	
Agri/eau/forêt	4	8	0	12	8	0,2	66,7	
CARFO	11	0	0	11	0	0,2	0,0	
Domaine/cadastre	1	3	6	10	9	0,2	90,0	
ONI	1	3	5	9	8	0,2	88,9	
SOFITEX	1	4	3	8	7	0,2	87,5	
Guichet unique	1	2	4	7	6	0,1	85,7	
Chambre de commerce	2	2	3	7	5	0,1	71,4	
AGER	2	3	0	5	3	0,1	60,0	
Ecoles professionnelles	3	2	0	5	2	0,1	40,0	
CCVA	1	0	2	3	2	0,1	66,7	
Solde	1	2	0	3	2	0,1	66,7	
SONAGESS	3	0	0	3	0	0,1	0,0	
Sapeurs-pompiers	2	0	1	3	1	0,1	33,3	
CENOU	3	0	0	3	0	0,1	0,0	
LONAB	2	0	0	2	0	0,0	0,0	
CENI	0	2	0	2	2	0,0	100,0	
SONABHY	1	0	0	1	0	0,0	0,0	

Service	Cat1	Cat2	Cat3	Cat1+Cat2 +Cat3 (A)	Cat2+Cat3 (B)	% utilisation	B*100/A	Rang
CENASA	1	0	0	1	0	0,0	0,0	
INSD	1	0	0	1	0	0,0	0,0	
BBDA	1	0	0	1	0	0,0	0,0	
RTB	0	1	0	1	1	0,0	100,0	
SONATUR	0	1	0	1	1	0,0	100,0	
SND	0	0	1	1	1	0,0	100,0	
ONASER	0	0	1	1	1	0,0	100,0	
CIOSPB	0	0	1	1	1	0,0	100,0	
Labo national des travaux publics	0	0	1	1	1	0,0	100,0	
Total en colonne	1702	1624	1539	4865	3163	100,0		
% par catégorie	35,0	33,4	31,6					

Annexe 8 : Synthèse des données du classement des ministères en 2014

Ministère	Cat1	Cat2	Cat3	Cat1+Cat2 +Cat3 (A)	CAT2+CAT3 (B)	% D'UTILISATION	B*100/A	RANG
MIDT	6	18	38	62	56	1,3	90,3	1 ^{er}
MEF	83	165	471	719	636	14,8	88,5	2 ^{ème}
MJ	63	115	120	298	235	6,1	78,9	3 ^{ème}
MATS	323	378	395	1096	773	22,5	70,5	4 ^{ème}
MESS	86	128	69	283	197	5,8	69,6	5 ^{ème}
MDNAC	31	25	27	83	52	1,7	62,7	6 ^{ème}
MATS	173	179	99	451	278	9,3	61,6	7 ^{ème}
MS	502	434	213	1149	647	23,6	56,3	8 ^{ème}
MENA	85	65	28	178	93	3,7	52,2	9 ^{ème}
MFPRE	33	18	15	66	33	1,4	50,0	10 ^{ème}
SOCIETES D'ETAT	280	69	54	403	123	8,3	30,5	11 ^{ème}
MJFPE	13	6	5	24	11	0,5	45,8	
MASSN	3	8	1	12	9	0,2	75,0	
MICCA	4	5	3	12	8	0,2	66,7	
MEDD	4	8	0	12	8	0,2	66,7	
MFPRE	11	0	0	11	0	0,2	0,0	
INSTITUTIONS	0	2	1	3	3	0,1	100,0	
MCT	2	0	0	2	0	0,0	0,0	
MCPPG	0	1	0	1	1	0,0	100,0	
Total ligne	1702	1624	1539	4865				

Annexe 9 : Synthèse des données du classement des catégories d'agents publics par les enquêtés en 2014

Catégorie	Cat1	Cat2	Cat3	Cat+Cat2+Cat3 (A)	Cat2+Cat3 (B)	100*B/A	Rang
Elus	6	25	50	81	75	92,6	1 ^{er}
Cadres	298	434	441	1173	875	74,6	2 ^{ème}
Agents d'exécution	714	632	494	1840	1126	61,2	3 ^{ème}
Membres du Gouvernement	0	4	11	15	15	100,0	
Total colonne	1018	1095	996	3109			
% par catégorie	32,7	35,2	32,0				

Annexe 10 : Perception des enquêtés sur les mesures anti-corruption prises par le Gouvernement en 2014

Action entreprise	Nombre de d'enquêtés (%)
Aucune action	299 (52,4)
Information/sensibilisation des populations	225 (39,4)
Contrôle	22 (3,9)
Sanction	17 (3,0)
Amélioration des conditions de vie	8 (1,4)
Total	571 (100)

Annexe 11 : Pourcentage des structures citées contribuant à la lutte contre la corruption en 2014

Structures	Nombre d'enquêtés (%)
REN-LAC/OM	667 (72,7)
CCVC	84 (9,2)
Cour de Compte	59 (6,4)
ASCE	54 (5,9)
Autres	19 (2,1)
ITIE	17(1,9)
CIFOEB	9 (1,0)
CGD	3 (0,3)
CENTIF	3 (0,3)
CNLF	2(0,2)
Total	917(100)

Annexe 12 : Perception de l'utilisation des ressources publiques par les forces politiques

Désignation	Pourcentage des enquêtés pour qui les ressources sont:				(N)
	<i>Jamais utilisées</i>	<i>Souvent utilisées</i>	<i>Toujours utilisées</i>	<i>NSP</i>	
<u>Sexe</u>					
Féminin	3,5	24,9	53,0	18,6	(991)
Masculin	3,0	23,3	63,6	10,1	(1009)
<u>Tranches d'âge</u>					
20-29 ans	3,7	25,4	60,0	10,9	(807)
30-39 ans	2,4	24,4	60,3	13,0	(463)
40-49 ans	3,8	17,9	58,4	19,9	(291)
50-59 ans	2,6	26,4	52,8	18,2	(231)
60 ans et plus	3,4	24,5	53,8	18,3	(208)
<u>Scolarisation</u>					
Non	4,6	22,5	44,0	28,8	(520)
Oui	2,8	24,7	63,4	9,2	(1480)
<u>ville d'enquête</u>					
Banfora	3,3	24,6	57,4	14,8	(61)
Bobo-Dioulasso	0,5	12,8	63,9	22,8	(391)
Dédougou	0,0	45,2	54,8	0,0	(31)
Dori	10,0	36,7	40,0	13,3	(30)
Fada N'Gourma	0,0	6,1	84,8	9,1	(33)
Gaoua	0,0	13,3	70,0	16,7	(30)
Kaya	11,4	29,5	43,2	15,9	(44)
Koudougou	2,9	38,6	57,1	1,4	(70)
Manga	10,0	16,7	70,0	3,3	(30)
Ouagadougou	3,3	26,6	56,7	13,3	(1109)
Ouahigouya	1,7	31,0	65,5	1,7	(58)
Pouytenga	16,7	29,2	33,3	20,8	(48)
Tenkodogo	0,0	8,6	88,6	2,9	(35)
Ziniaré	6,7	36,7	33,3	23,3	(30)

Annexe 13 : Liste des personnes dont les comptes ont été gelés illégalement à la demande du Premier ministre ZIDA

LISTE DES PERSONNALITÉS CONCERNÉES

1. Monsieur Blaise COMPAORE
2. Madame Chantal COMPAORE
3. Monsieur François COMPAORE
4. Madame Salha COMPAORE
5. Monsieur Salif Lamoussa KABORE
6. Monsieur Soungalo Apollinaire OUATTARA
7. Monsieur Assimi KOUANDA
8. Maître Hermann YAMEOGO
9. Maître Gilbert Noël OUEDRAOGO
10. MonsieurMaître Bouba YAGUIBOU
11. Monsieur Maxime KABORE
12. Monsieur Bissiri YASSIA
13. Monsieur Lucien Marie Noël BEMBAMBA
14. Monsieur Jean GUION
15. Monsieur Moustapha Chafi Lima
16. Monsieur Said HILALI
17. Monsieur Abdellatif BENDAHANE
18. Monsieur David TOKOPHE
19. Monsieur Salia SANOU
20. Madame Alizèta OUEDRAOGO dite «Gando»
21. Monsieur Adama ZONGO
22. Monsieur Jérôme BOUGOUMA
23. Monsieur Zacharia TIEMTORE

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	IV
Liste des tableaux	IV
Liste des graphiques	IV
SIGLES ET ABREVIATIONS	V
RESUME	1
INTRODUCTION	5
I. METHODOLOGIE	7
1.1. Cadre et population de l'étude.....	7
1.2. Echantillonnage et échantillon	7
1.3. Techniques et outils de collecte des données	8
1.4. Travail sur le terrain d'enquête.....	9
1.5. Saisie, traitement et analyse des données	10
1.6. Questions éthiques et protection des sources d'information.....	12
II. RESULTATS	13
2.1. Perception de la corruption par les enquêtés.....	13
2.1.1. Caractéristiques des enquêtés	13
2.1.2. Ampleur de la corruption	15
2.1.3. Evolution de la corruption	19
2.1.4. Attitude des enquêtés face à des cas de corruption	29
2.1.5. Services les plus vulnérables à la corruption selon les enquêtés.....	30
2.1.6. Principales mesures anticorruption prises par le gouvernement en 2014 : sensibilisation et contrôle.	34
2.1.7. Perception des causes et conséquences de la corruption.....	35
2.1.8. Information des enquêtés sur la corruption	37
2.1.9. Perception de l'utilisation des ressources publiques par les forces politiques selon les enquêtés	39
2.2. Etat de la lutte anti-corruption.....	40
2.2.1. Les initiatives des acteurs de la lutte anti-corruption en 2014.....	40
2.2.1.1. Des acteurs étatiques	40

2.2.1.2	Des acteurs non étatiques.....	49
2.2.2	La transition post-insurrection populaire : entre espoirs d'un renouveau et persistance de l'impunité	66
2.2.2.1	De l'euphorie à la dure réalité des exigences du changement : l'attentisme inquiétant des autorités de la Transition	67
2.2.2.2.	Vers l'émergence d'une veille citoyenne pour la bonne gouvernance.....	71
2.3	Recommandations.....	72
2.3.1.	A l' endroit des acteurs étatiques.....	73
2.3.2.	A l' endroit des acteurs non étatiques	74
ANNEXES		75
Annexe 1 :	Questionnaire	75
Annexe 2 :	Guide d'entretien.....	95
Annexe 3 :	Critères de classement des services et des catégories d'agents des administrations publiques	97
Annexe 4 :	Répartition des enquêtés par sexe par tranche d'âges et selon les villes d'enquête	98
Annexe 5 :	Perception de l'évolution de la corruption.....	100
Annexe 6 :	Répartition des acteurs directs de la corruption.....	101
Annexe 7 :	Synthèse des données du classement des services visités par les enquêtés en 2014.....	102
Annexe 8 :	Synthèse des données du classement des ministères en 2014	105
Annexe 9 :	Synthèse des données du classement des catégories d'agents publics par les enquêtés en 2014.....	106
Annexe 10 :	Perception des enquêtés sur les mesures anti-corruption prises par le Gouvernement en 2014	107
Annexe 11 :	Pourcentage des structures citées contribuant à la lutte contre la corruption en 2014.....	107
Annexe 12 :	Perception de l'utilisation des ressources publiques par les forces politiques.....	108
Annexe 13 :	Liste des personnes dont les comptes ont été gelés illégalement à la demande du Premier ministre ZIDA.....	109

Tout voir Tout entendre Tout dire



**Soyons
Transparents**

**Rendons
Compte**

Dénonçons

**N° VERT
80 00 11 22**

Appel gratuit avec le fixe
ONATEL, TELMOB et TELECEL

01 BP2056 Ouagadougou 01, Rue Zomsaba, 17.572 - Porte 23, Pissy
Tél.: (226) 25 43 32 83 - Fax : (226) 25 43 32 82
Email : renlac@renlac.com - Site web : www.renlac.com

Avec le soutien financier de :

- L'Ambassade Royale du Danemark
- L'Ambassade de France
- Le Bureau de la Coopération Suisse
- KFW
- Diakonia

Imprimé en juin 2015



Les Éditions F.G.Z.
01 BP 1344 Ouagadougou 01
Tél.: +226 25 30 08 46 - mail : fgz.trading@yahoo.fr
Burkina Faso